

The image shows the interior of a church with a prominent wooden vaulted ceiling. The architecture features a large central archway leading to an altar area. The altar is made of light-colored stone and is illuminated by a central window and two side windows. A crucifix is mounted on the wall above the altar. In the foreground, wooden pews are visible, with some people seated. The lighting is warm and focused on the altar area.

# Les Amis des Monastères

N° 179 - JUILLET 2014 - TRIMESTRIEL - 5 €

Les monastères de cisterciennes

# AVIS IMPORTANT

---

Nous avons le plaisir de vous annoncer que  
**la Fondation des Monastères se transfère dans de nouveaux locaux  
le 24 juillet 2014.**

Nous remercions les communautés de différer leurs appels autour de cette date, dans la mesure du possible.

La nouvelle adresse de la Fondation sera dès lors au  
**14 rue Brunel 75017 PARIS (Métro : Argentine. Ligne 1)**

Les coordonnées téléphoniques et les adresses e-mail de vos correspondants ne changent pas. Le courrier qui nous sera adressé rue Dutot suivra à partir du 24 juillet. Vous aurez donc tout le temps de mettre vos fichiers à jour.

La fermeture annuelle aura lieu du 8 août au 1<sup>er</sup> septembre 2014.

À tous, nous souhaitons un très bel été.

# La Fondation des Monastères

*reconnue d'utilité publique (J.O. du 25 août 1974)*



## SON BUT

- Subvenir aux besoins des communautés religieuses, contemplatives notamment, en leur apportant un concours financier et des conseils d'ordre administratif, juridique, fiscal.
- Contribuer à la conservation du patrimoine religieux, culturel, artistique des monastères.

## SES MOYENS D'ACTION

- Recueillir pour les communautés tous dons, en argent ou en nature, conformément à la législation fiscale sur les réductions d'impôts et les déductions de charges.
- Recueillir donations et legs, en franchise des droits de succession (art. 795-4 du code général des impôts).

## SA REVUE

Publication trimestrielle présentant :

- un éditorial de spiritualité ;
- des études sur les ordres et les communautés monastiques ;
- des chroniques fiscales et juridiques ;
- des annonces, recensions, échos.

## POUR TOUS RENSEIGNEMENTS

« Fondation des Monastères »

83/85, rue Dutot

75015 Paris

Tél. 01 45 31 02 02

Fax 01 45 31 02 10

E-mail : [fdm@fondationdesmonasteres.org](mailto:fdm@fondationdesmonasteres.org)

[www.fondationdesmonasteres.org](http://www.fondationdesmonasteres.org)

CCP 3 041 212 F LA SOURCE

# Les Amis des Monastères

Revue trimestrielle

Abbaye Notre-Dame de Bon Secours  
à Blauvac

© DR

## Les Amis des Monastères

ISSN: 1250-5188

Dépôt légal :

N° 14-344 - juillet 2014

Commission paritaire :

N° 1017 G 82214

du 6 Décembre 2012

Directeur de la publication :

Dom Guillaume Jedrzejczak

Rédacteur en Chef :

Pierre Avignon

Rédaction :

Tél. : ..... 01 45 31 02 02

Fax : ..... 01 45 31 02 10

Impression :

Atelier Claire Joie

Monastère des Clarisses

38340 Voreppe

Tél. Mon. : ..... 04 76 50 26 03

Numéris : ..... 04 76 50 87 52

Fax : ..... 04 76 50 03 44

E-mail : clairejoie.voreppe@wanadoo.fr

## SOMMAIRE

N° 179 – juillet 2014

### Les monastères de cisterciennes

#### Liminaire

*transfert du siège de la Fondation des Monastères*

#### I - Les cisterciennes de la stricte observance, dites trappistines (\*) :

1. abbaye Notre-Dame des Gardes à Saint-Georges des Gardes ..... 4
2. abbaye de La Coudre à Laval ..... 6
3. abbaye Notre-Dame de Baumgarten à Bernardvillé ..... 8
4. abbaye Notre-Dame de Bon Secours à Blauvac ..... 10
5. abbaye Sainte-Marie du Rivet à Auros ..... 12
6. abbaye Notre-Dame de Bonne Espérance à Échourgnac ..... 14
7. abbaye Notre-Dame de Bonneval au Cayrol ..... 16
8. abbaye Notre-Dame de Chambarand à Roybon ..... 18
9. abbaye Notre-Dame du Val d'Igny à Arcis-Le-Ponsart ..... 20
10. abbaye La Joie Notre-Dame à Campénéac ..... 22
11. abbaye de la Paix-Dieu à Cabanoule ..... 24
12. abbaye de la Merci-Dieu à Saint-Jean-d'Assé ..... 26
13. monastère du Jassonneix à Meymac ..... 28

#### II - Les moniales de l'ordre de Cîteaux :

14. abbaye Notre-Dame de la Paix à Castagniers ..... 30
15. abbaye Sainte-Marie à Boulaur ..... 32
16. abbaye Sainte-Marie de Rieucette à Ladern-sur-Lauquet ..... 34

#### III - Les bernardines d'Esquermes :

17. monastère Notre-Dame de la Plaine à Saint-André ..... 36
18. monastère Notre-Dame des Petites Roches à Saint-Bernard du Touvet ..... 38

#### Cloîtres d'ici et d'ailleurs

*le cloître du Foyer de Charité de Poissy ..... 40*

#### Chronique juridique :

*Les communautés et le régime fiscal de TVA des hosties et objets du culte. .... 42*

#### Vie de la Fondation :

*I - Extraits du procès-verbal du conseil d'administration du 29 avril 2014 ... 46*

*II - Les nouveaux locaux ..... 64*

#### Vie religieuse :

*I - Le nouveau bureau du SDM ..... 65*

*II - L'affiliation des postulants à la CAVIMAC ..... 65*

Notes de lecture ..... 66

Annonces ..... 71

Abonnez-vous ..... 72

(\*) : classées selon l'ordre de l'Elenchus



La Grande



La Merle-Claire



Levy



Chambord



La Merle-Claire



La Merle-Claire



Les Glaciers



Le Puy



Le Rivet



Le Rivet



Le Rivet



Le Rivet



Le Rivet



Le Rivet



Le Rivet

Le Rivet

Le Rivet

Le Rivet



# I - LES CISTERCIENNES DE LA STRICTE OBSERVANCE, DITES TRAPPISTINES

---

## 1. ABBAYE NOTRE-DAME DES GARDES À SAINT-GEORGES-DES-GARDES (MAINE-ET-LOIRE)

En août 1818, après le long périple mené à travers l'Europe pour échapper à la tourmente révolutionnaire, Dom Augustin de Lestrangle fait venir dix religieuses des Forges (Orne) pour les installer dans les ruines d'un couvent d'augustins qui desservait le sanctuaire de Notre-Dame des Gardes avant la Révolution. En octobre de la même année, les religieuses de la fondation faite à Bégrolles en 1817 viennent rejoindre leurs sœurs aux Gardes. Et en 1821, Dom Augustin y transfère aussi toute la communauté des Forges. Les trappistines sont alors constituées gardiennes du sanctuaire marial, lieu de pèlerinage local très fréquenté. La première pierre du sanctuaire actuel a été posée en 1899 mais les événements du début du xx<sup>e</sup> siècle ont retardé les travaux : la chapelle et le maître-autel ne sont consacrés qu'en 1932. La statue actuelle date de 1838 ; sa couronne a été bénie par le pape Pie IX.



L'abbaye est située entre Angers (50 km) et Cholet (18 km), près de Chemillé, dans une région rurale mais riche en PME. L'église Notre-Dame des Gardes est bâtie sur une hauteur d'où la vue panoramique sur le bocage est magnifique.

Aujourd'hui, la communauté qui compte vingt-sept moniales a pour Père immédiat<sup>(1)</sup> le père-abbé de Notre-Dame de Bellefontaine (Maine-et-Loire). Elle a fondé en 1960 le monastère de l'Étoile Notre-Dame, au Bénin, et en 1970 celui de la Paix-Dieu (Cabanoule), dans les Cévennes.



Son activité économique est variée : outre une petite exploitation agricole, elle développe depuis quarante ans la fabrication de confitures à l'ancienne et, dans une moindre mesure, de pâtes de fruits. Elle a créé en 2006 un nouveau magasin de produits monastiques et relance actuellement la confection de vêtements liturgiques.

Comme toute communauté qui vit selon la Règle de saint Benoît, l'abbaye accueille dans son hôtellerie les personnes désireuses d'un temps de retraite spirituelle. Une autre hôtellerie permet d'accueillir des groupes pour des temps de réflexion.



*Abbaye Notre-Dame des Gardes*  
1 rue du monastère  
49120 SAINT-GEORGES-des-GARDES

Téléphone : 02 41 29 57 10  
Email : [gardes.abbaye@orange.fr](mailto:gardes.abbaye@orange.fr)  
[www.abbayedesgardes.fr](http://www.abbayedesgardes.fr) (en construction)

---

(1) Selon la tradition cistercienne, les abbayes sont unies entre elles par un lien de filiation, qui prend une forme juridique dans la charge du « Père immédiat ». Ainsi une communauté est mère, l'autre est fille. Cette relation entraîne aide et soutien mutuels. Le Père immédiat, tout en respectant l'autonomie de chaque monastère, aide et soutient l'abbesse dans sa charge et favorise la concorde dans la communauté, assurant une vigilance qui s'exprime par un encouragement et une correction éventuelle. (NDLR).

## 2. ABBAYE NOTRE-DAME DE L'IMMACULÉE CONCEPTION DITE ABBAYE DE LA COUDRE À LAVAL (MAYENNE)

En 1816, dix moniales cisterciennes venant de Darfeld en Westphalie (au retour de l'odyssée avec Dom Augustin de Lestrange), après avoir séjourné de 1812 à 1816 à Borsut près de Liège en Belgique, réoccupent l'ancien prieuré Sainte-Catherine à Laval, un an après l'installation des moines de Port-du-Salut à Entrammes, tout proche.

En 1855, la construction du chemin de fer coupe la propriété des sœurs. Elles envisagent de se déplacer. Elles créent une société civile, en vue d'acquérir plusieurs lots de terrains en bordure sud de la ville. Le grand chantier du monastère, supervisé par l'abbé et le cellérier de Port-du-Salut, dure de 1856 jusqu'en 1859, et le 26 avril, en pleine nuit et dans le plus grand silence, les sœurs traversent la ville pour intégrer leur nouvelle demeure. Pour assurer des ressources à la communauté, une fromagerie est construite et mise en route en 1868, grâce encore aux moines de Port-du-Salut. En 1870, comme elles le feront plus tard entre 1914 et 1918, les sœurs ouvrent le monastère pour accueillir et soigner des centaines de blessés de guerre. De 1940 à 1944, elles laissent aux séminaristes du diocèse la moitié de leurs locaux, le Grand Séminaire de Laval ayant été réquisitionné par l'occupant.



Lors du transfert de 1859, l'environnement était rural. Depuis, la ville s'est étendue jusqu'aux abords du monastère. Tel est le paradoxe de cette communauté cistercienne : un lieu de calme et de paix, aux portes de la ville. Aujourd'hui elle compte une cinquantaine de sœurs, de tous âges et de tous horizons. Son Père immédiat est le père-abbé de Notre-Dame du Port-du-Salut et, actuellement, son Père immédiat délégué celui de Notre-Dame de Melleray (Loire-Atlantique).





*réunion du chapitre*

Depuis son implantation à Laval, l'abbaye a fait plusieurs fondations : Ubexy dans les Vosges, Belval dans le Pas-de-Calais, Campénéac dans le Morbihan, Igny dans la Marne, Grandselve au Cameroun, Le Jassonneix en Corrèze ; durant toute la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, elle a aidé en personnel les fondations du Japon.

La communauté s'emploie à faire connaître ce qu'elle vit en proposant des « séjours monastiques » de sept jours pendant lesquels les jeunes femmes intéressées partagent le quotidien des religieuses : participation aux offices et à l'Eucharistie, expérience de la *lectio divina*, travail avec les sœurs et temps d'échanges. Des stages plus longs sont possibles pour celles qui souhaitent découvrir de plus près la vie monastique cistercienne et effectuer un discernement. L'hôtellerie récemment rénovée compte une trentaine de chambres.



*oraison*

Pour ce qui est de son activité économique, l'abbaye a arrêté la production de fromages en 1995 mais en garde l'affinage. Sa principale ressource est la fabrication de préparations pour entremets. Un magasin spacieux met en vente de nombreux produits monastiques.

*Abbaye de la Coudre*  
*Rue Saint-Benoît - B.P. 10537*  
*53005 LAVAL cedex*

*Téléphone : 02 43 02 85 85 (standard)*  
*Email : abbesscoudre@wanadoo.fr*  
*www.abbaye-coudre.fr*

### 3. ABBAYE NOTRE-DAME DE BAUMGARTEN À BERNARDVILLÉ (BAS-RHIN)

Elles sont dix-sept moniales de quatre nationalités différentes à avoir entendu un jour cette convocation du Seigneur : « Viens et suis-moi ». Certaines sont arrivées il y a cinquante ans et plus, d'autres plus récemment. C'est le même amour du Christ qui les unit, quels que soient leurs origines, leur âge, leur culture.



La communauté s'est implantée à Baumgarten en décembre 2009, en provenance de l'abbaye d'Altbronn, sur la commune d'Ergersheim.

Celle-ci, devenue trop vaste, était occupée par des cisterciennes depuis 114 ans, non loin

du lieu de pèlerinage en l'honneur de la Vierge Marie (très fréquenté encore aujourd'hui) dont elles avaient emprunté le nom pour le donner à leur monastère. 80 sœurs, venues d'Élenberg où elles étaient à l'étroit, s'y étaient transférées en décembre 1895. Quant à Notre-Dame de Baumgarten, elle avait été une abbaye cistercienne de 1148 à 1525 ; il en reste une salle voûtée romane.

C'est le père-abbé de Notre-Dame d'Élenberg (Haut-Rhin) qui est le Père immédiat de l'abbaye. La communauté reçoit des personnes, seules ou en groupe pour un temps de retraite, une halte spirituelle dans le calme, le silence et un environnement harmonieux portant à la prière et à l'intériorisation. La maison d'accueil est entièrement neuve.

La principale source de revenus de l'abbaye est la confection de vêtements liturgiques, chasubles, aubes, etc., qui signe sa présence au cœur de l'Église et du monde.



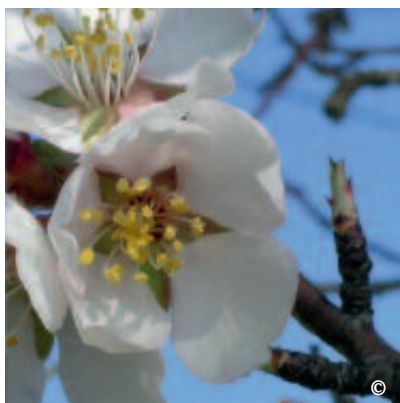
Elle est située à 25 km de Strasbourg, dans une région viticole. Ses abords, entre vignes et collines, offrent de très belles promenades. Sachez aussi que l'un des chemins de Saint-Jacques passe devant l'abbaye : l'arrivée n'est qu'à 2277 km !

*Abbaye Notre-Dame de Baumgarten*  
*Chemin de Compostelle*  
67140 BERNARDVILLÉ

*Téléphone : 03 88 57 86 55*  
*Email : [accueil-baumgarten@orange.fr](mailto:accueil-baumgarten@orange.fr)*  
*[www.abbaye-baumgarten.fr](http://www.abbaye-baumgarten.fr)*



#### 4. ABBAYE NOTRE-DAME DE BON SECOURS À BLAUVAC (VAUCLUSE)



Face au mont Ventoux, l'abbaye Notre-Dame de Bon-Secours se situe au cœur de la Provence, à 13 km à l'est de Carpentras et 40 km d'Avignon. Solide demeure traditionnelle autrefois baptisée « le château de Bagnol », sa tour en pierre émerge des grands pins, baignée d'une lumière et d'un silence exceptionnels. Soleil, mistral, cigales et lavande, tout concourt à favoriser la vie monastique cistercienne et la dilatation du cœur.

Les moniales se sont implantées à Blauvac en 1991 dans une maison de maître progressivement aménagée en monastère dont l'église a été consacrée en 2006. Ultime étape d'un chemin qui, depuis la Révolution française, a mené les religieuses en Russie, en Rhénanie, en Suisse, dans la région lyonnaise et enfin à Maubec dans la Drôme.

La communauté actuelle a un caractère international : sur dix-huit moniales, deux sont polonaises et une vénézuélienne ...

Les Françaises viennent des quatre coins de l'hexagone et même d'Allemagne ! Ensemble, elles désirent favoriser l'accueil de tous, dans un environnement naturel propice à la prière. Leur Père immédiat est le père-abbé de Notre-Dame d'Aiguebelle (Drôme).





À l'occasion de Noël et de Pâques, les sœurs animent des retraites sur la *lectio divina* ou les psaumes ainsi que sur les moines de Tibhirine. Elles proposent également des stages : cithare, icône, écriture ... Deux fois l'an, une semaine d'entraide propose à des bénévoles de venir offrir leurs compétences pour l'entretien du monastère tout en vivant un temps fort de partage avec la communauté.

La fabrication des hosties est la principale activité et la source de revenus de l'abbaye. Créée en 1909, elle n'a jamais cessé de fonctionner et, d'année en année, de se moderniser pour se soumettre aux exigences réglementaires, tant en ce qui concerne les normes alimentaires que celles de la sécurité. Mais, au-delà, ce sont bien la paix, la joie et la prière de la communauté qui imprègnent ce beau travail monastique. Un artisanat peu ordinaire qui exprime le mystère de la vie de ces femmes eucharistiques ...



*Abbaye Notre-Dame de Bon Secours*  
994 route de Saint-Estève  
84570 BLAUVAC

Téléphone : 04 90 61 81 17  
Email : [hoteliere@abbaye-blauvac.com](mailto:hoteliere@abbaye-blauvac.com)  
[www.abbaye-blauvac.com](http://www.abbaye-blauvac.com)



## 5. ABBAYE SAINTE-MARIE DU RIVET À AUROS (GIRONDE)



Les fondations du bâtiment remontent à Charlemagne. Il s'agissait sans doute d'un monastère bénédictin. Affilié à l'ordre cistercien en 1189 par l'abbaye de Ponteaux, elle-même de la filiation de Pontigny, il porte dès le XIII<sup>e</sup> siècle le titre de Sainte-Marie ; il est érigé en abbaye en 1408. Avec ses remparts, datant du IX<sup>e</sup> siècle, sa grande tour carrée, ciselée au sommet par des meurtrières, ses façades du XVIII<sup>e</sup> siècle, le monastère montre un air de château dont l'histoire est ponctuée d'événements douloureux : guerre de Cent Ans, commende, Révolution... et qui devient propriété privée en 1885. Ses propriétaires ont une vénération pour la Vierge, au point de créer la réplique de la grotte de Massabielle. (Pour un historique plus détaillé, le lecteur pourra se reporter au n° 162 des *Amis des Monastères*, p. 18-19, d'avril 2010.)

Parallèlement la communauté cistercienne de Maubec (Drôme) fait une fondation en 1852 à Blagnac, aux abords de Toulouse. Mais la construction de l'aéroport contraint les sœurs à chercher un nouveau domaine. Elles se transfèrent au Rivet en 1938, à 40 km au sud-est de Bordeaux. Depuis lors, la communauté apprécie de vivre dans un lieu très ancien, dans un cadre de beauté fait de forêts, de champs de maïs et de blés sur un terrain légèrement vallonné où s'aventurent chevreuils, écureuils, oiseaux de toute espèce ou ragondins. Le monastère est traversé par un ruisseau qui alimente un moulin où, il y a peu de temps encore, les sœurs fabriquaient leur électricité et leur pain.



L'activité aux multiples facettes de la communauté lui permet de vivre de son travail : ferme, notamment élevage de volailles, biscuiterie, confiserie, magasin monastique mais aussi hôtellerie et atelier liturgique.

Le Père immédiat de l'abbaye est le père-abbé de Sainte-Marie-du-Désert (Haute-Garonne).

*Abbaye Sainte-Marie du Rivet*  
33124 AUROS

*Téléphone : 05 56 65 05 30*  
*Email : m.c.rivet@wanadoo.fr*  
*www.abbayesaintemariedulrivet.com*



## 6- ABBAYE NOTRE-DAME DE BONNE ESPÉRANCE À ÉCHOURGNAC (DORDOGNE)



Le monastère de fondation se trouve à Espira-de-l'Agly dans les Pyrénées-Orientales, implanté là-bas en 1852. Exilée en 1905, la communauté s'installe en 1923 à Échourgnac, prenant la place d'une communauté de trappistes qui a fondé le monastère en 1868 et s'est dispersée en 1910. Le monastère est construit dans la Double, région marécageuse et insalubre au XIX<sup>e</sup> siècle, mais que les moines ont assainie et fait revivre en montant une ferme modèle. Il se situe à 50 km à l'ouest de Périgueux, 70 km au sud d'Angoulême et 80 km au nord-est de Bordeaux.

La communauté compte aujourd'hui vingt-cinq sœurs de 25 à 100 ans et garde ses traits caractéristiques de pauvreté, de courage au travail, de simplicité. Certaines sœurs sont périgourdines, mais la plupart viennent de régions diverses : Bretagne, région parisienne, Alsace, Normandie, Bourgogne... et même du Kenya ou de la Chine. À ces différences culturelles s'ajoute la grande variété des chemins qui ont conduit chacune à ce monastère. Le Père immédiat de l'abbaye est le père-abbé de la Trappe de Soligny (Orne).



Au quotidien, une fromagerie, un atelier de confiserie et le magasin monastique permettent à la communauté de gagner sa vie. Les sœurs passent d'une charge à une autre, au gré des besoins, et apprécient cette variété dans leur travail. Elles perpétuent notamment la tradition fromagère des monastères qui remonte au XIX<sup>e</sup> siècle, tout comme les abbayes cisterciennes du Mont des Cats, de Tamié, de La Coudre, de Cîteaux et de Belloc.



La communauté accueille des retraitants soit individuels soit en groupes constitués dans une hôtellerie de 24 chambres (32 lits), où elle organise également des séjours-découverte de la vie monastique à l'intention des étudiants et des jeunes professionnels.

*Abbaye Notre-Dame de Bonne Espérance*  
24410 ÉCHOURNAC

*Téléphone : 05 53 80 82 50*  
*Email : [communaute@abbaye-echourgnac.org](mailto:communaute@abbaye-echourgnac.org)*  
*[www.abbaye-echourgnac.org](http://www.abbaye-echourgnac.org)*





## 7. ABBAYE NOTRE-DAME DE BONNEVAL AU CAYROL (AVEYRON)



Abbaye cistercienne datant du XII<sup>e</sup> siècle, au milieu d'une vallée sauvage, Bonneval a un cachet particulier. Dans le Nord-Aveyron, entre Espalion et Laguiole, l'abbaye se trouve en pleine forêt et dans une vallée encaissée, site typiquement cistercien.

Les moines cisterciens y ont vécu depuis 1147 jusqu'à la Révolution. La communauté a alors été chassée et le monastère vendu en 1791. Puis en 1875 les moniales cisterciennes de Maubec, dans la Drôme, cherchant un lieu de fondation, envoyèrent une petite colonie de sœurs qui, au prix de gros efforts, allait relever ce qui n'était que ruines et faire revivre Bonneval dès le mois de septembre 1875.







Aujourd'hui, celui qui arrive d'Espalion découvre au fond de la vallée deux pavillons reliés par le portail d'entrée où, de sa niche encadrée de colonnettes, sourit une Vierge à l'Enfant du XII<sup>e</sup> siècle. Les tours, rondes et carrées, avec ou sans mâchicoulis, et l'ensemble des bâtiments de styles variés surprennent d'emblée. Ces fortifications de diverses époques sont les témoins d'une histoire mouvementée : guerre de Cent Ans et guerres de Religion, pillages et incendies n'épargnèrent pas le monastère.

La communauté compte aujourd'hui vingt-cinq sœurs de 34 à 93 ans et vit de son travail, notamment grâce à la fabrication d'un chocolat connu et apprécié dans la région depuis 1878. Elle produit également de l'électricité grâce à des turbines hydroélectriques.

Historiquement l'abbaye était située sur le chemin de Saint-Jacques de Compostelle, sur la via Podiensis, la route du Puy. Le cartulaire de l'abbaye atteste qu'autrefois les pèlerins y passaient nombreux. Aujourd'hui ils peuvent emprunter une variante du chemin du Puy, qui mène d'Aubrac à Espalion, pour passer par Bonneval et loger précisément à la Tour Saint-Jacques ; un ancien du pèlerinage y demeure une partie de l'été pour les accueillir. L'hôtellerie monastique leur est également ouverte.

Le Père immédiat de l'abbaye est le père-abbé de Notre-Dame des Neiges (Ardèche).

*Abbaye Notre-Dame de Bonneval*  
12500 LE CAYROL

*Téléphone : 05 65 44 01 22*  
*Email : [info@abbaye-bonneval.com](mailto:info@abbaye-bonneval.com)*  
*[www.abbaye-bonneval.com](http://www.abbaye-bonneval.com)*

## 8. ABBAYE NOTRE-DAME DE CHAMBARAND À ROYBON (ISÈRE)

En 1868, quelques moines de l'abbaye de Sept-Fons dans l'Allier s'implantent sur le grand plateau des Chambarans, entre prés, forêts et étangs, face au massif du Vercors, entre Grenoble et Valence. Ils sont obligés de regagner leur abbaye mais un monastère se construit. Béni en 1872, il devient abbaye en 1877. Une vie monastique perdure jusqu'aux lois antireligieuses de 1905. Les bâtiments sont laissés ensuite à l'abandon.



En 1931, la vie monastique reprend grâce cette fois à des moniales, en provenance de l'abbaye de Maubec (Drôme) et de l'ex-abbaye de Mâcon (Saône-et-Loire), de retour d'une tentative d'implantation au Brésil. Aujourd'hui l'abbaye, aux murs de galets typiques de la région de la Galaure, abrite trente-trois sœurs entre 49 et 97 ans, de trois nationalités et de toutes les régions de France. Son Père immédiat est le père-abbé de Notre-Dame de Sept-Fons.

Chambarand signifie : « Champ-bon-à-rien » ! Les moniales aiment cet humour de Dieu qui préfère se servir des matériaux les plus humbles pour Son œuvre de création et de re-création. Les champs du plateau regorgent de gros galets polis au quaternaire, images de la communauté où les sœurs deviennent galets bien arrondis en se frottant les unes aux autres, jour après jour.

Longtemps l'activité économique de l'abbaye a été une fromagerie qui avait su se moderniser pour répondre aux normes, à l'augmentation et la diversification de sa production. Mais son arrêt a été décidé en 2003. Elle a été relayée par une activité d'artisanat religieux développée depuis 1982 : gamme



très étendue de chapelets, dizainiers et rosaires que la communauté vend dans des lieux de pèlerinage, de nombreuses librairies religieuses, des magasins de monastères ainsi qu'en vente directe aux particuliers. Chapelets et dizainiers sont confectionnés en perles de diverses essences de bois, olivier, buis, sycomore... Les modèles conçus sont très variés et souvent uniques sur le marché. Deux collections de petits livrets spirituels complètent l'activité artisanale : « Le Rosaire médité » et « Chemin de croix » (description et bulletin de commande sur le site de l'abbaye).

Les moniales de Chambarand assurent également un accueil monastique pour des groupes ou des personnes désireuses de s'arrêter un temps dans un environnement paisible et un climat de prière.



*Abbaye Notre-Dame de Chambarand*  
*La Trappe*  
*200 impasse du monastère*  
*38940 ROYBON*

*Téléphone : 04 76 36 22 68*  
*Email : [abbaye@chambarand.fr](mailto:abbaye@chambarand.fr)*  
*[www.chambarand.fr](http://www.chambarand.fr)*

## 9. ABBAYE NOTRE-DAME DU VAL D'IGNY À ARCIS-LE-PONSART (MARNE)



En 1128, les premiers moines venant de l'abbaye de Clairvaux arrivent dans un domaine offert par l'archevêque de Reims, sur la commune d'Arcis-le-Ponsart, au lieu-dit Igny, situé à 30 km à l'ouest de Reims. Le deuxième abbé en sera le bienheureux Guerric, illustre père cistercien du XIII<sup>e</sup> siècle. La châsse contenant ses reliques a été retrouvée intacte dans les décombres en 1918.

En dépit de la guerre de Cent Ans, de la Peste Noire, de deux siècles de commende, des moines cisterciens occupent le monastère jusqu'en 1791. Mais des 72 moines du début de la commende, il n'en reste que cinq ou six à la Révolution ! En 1791, la municipalité déclare l'abbaye et ses biens propriétés de l'État.

L'archevêque de Reims en 1875 rend aux cisterciens trappistes une abbaye vide et en très mauvais état. Ils y créent une petite chocolaterie industrielle. La reconstruction débute. Les écrivains Huysmans et Claudel y séjournent et décrivent Igny, le premier dans son livre *En route* où il parle de sa conversion et le second dans trois œuvres, *L'Otage*, *Le pain dur* et dans son journal. La Première Guerre mondiale détruit complètement Igny. L'abbaye est reconstruite entre 1927 et

1929 sur le modèle de l'ancien monastère de Loc-Dieu en Rouergue, grâce aux indemnités des dommages de guerre, et est offerte à une communauté de moniales de Notre-Dame de l'Immaculée Conception de Laval. Trente moniales de Laval s'y installent en novembre 1929. Mais la Seconde Guerre arrive et les moniales se réfugient à Laval. Elles retrouveront Igny sali, pillé mais debout.



En 2011-2012, quatre communautés cisterciennes (Ubexy dans les Vosges, Belval dans le Pas-de-Calais, la Grâce-Dieu près de Besançon et Igny) se regroupent à Igny après trois années de rénovation<sup>(1)</sup>. On ajoute notamment une nouvelle aile sur la droite du bâtiment avec une façade incrustée de pierres du monastère du XII<sup>e</sup> siècle. Aujourd'hui soixante moniales composent là une nouvelle communauté. Son Père immédiat est le père-abbé de Notre-Dame d'Acéy (Jura). Une Petite Unité de Vie (PUV) est installée dans le monastère et vingt-quatre sœurs aînées y résident.

La chocolaterie et le magasin de produits monastiques constituent les principales ressources de l'abbaye. Les sœurs les plus âgées, fidèles à la règle *Ora et labora* de saint Benoît, conditionnent de petits lots de cartes de correspondance proposés à la vente. Enfin l'hôtellerie comprend 19 chambres.

*Communauté Notre-Dame du Val d'Igny*  
51170 ARCIS-le-PONSART

Téléphone : 03 26 48 08 40  
Email : [abbaye.igny@orange.fr](mailto:abbaye.igny@orange.fr)  
[www.abbaye-igny.fr](http://www.abbaye-igny.fr)



(1) Cf *Les Amis des Monastères*, n° 177 et 178.



## 10. ABBAYE LA JOIE NOTRE-DAME À CAMPÉNÉAC (MORBIHAN)

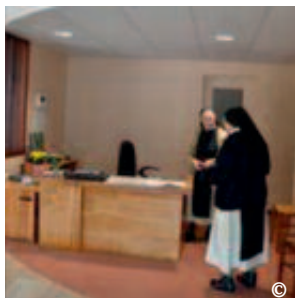
La communauté est née en 1920 à Sainte-Anne d'Auray (Morbihan), fondée par les sœurs de l'abbaye de La Coudre, à Laval (Mayenne), sous le vocable de « Notre-Dame de Bonne-Garde ». Son transfert se décide en 1947 car la propriété trop exigüe ne peut pas faire vivre la communauté.

Les moines cisterciens de Timadeuc, dont le père-abbé est le Père immédiat de la communauté, achètent le château de La Ville-Aubert ainsi que sa ferme à Campénéac, à 60 km de Rennes et de Vannes, et ils y construisent un monastère, à l'orée de la forêt de Brocéliande. Les moniales s'y transfèrent en 1953. Le nom qu'elles choisissent, « La Joie Notre-Dame », est celui d'une abbaye cistercienne fondée à Hennebont (Morbihan) au XIII<sup>e</sup> siècle et occupée jusqu'à la Révolution française.



Les bâtiments du monastère, tout blanc sous ses ardoises bleues, sont organisés autour du cloître : l'église sur l'aile sud-est, la salle du chapitre à l'ouest. Une des ailes est adossée au château préexistant, dont le réfectoire au nord et le noviciat au nord-est. À l'étage les cellules, des bureaux, l'infirmerie. À proximité, l'hôtellerie dans le prolongement de l'église, puis le magasin, les ateliers, et un peu plus loin la ferme. À l'intérieur de la clôture, une vaste étendue comprend les bâtiments de l'exploitation agricole, une haie fruitière, un jardin, un étang...

L'abbaye a une double activité économique : d'une part la production et le conditionnement de biscuits et de chocolats et une exposition-vente de produits monastiques, d'autre part l'exploitation agricole comprenant un troupeau de 35 vaches laitières, des cultures, des prairies, des bois et des landes.



Une hôtellerie récemment rénovée accueille les personnes qui recherchent un lieu de silence et de prière. Et la communauté organise pour les jeunes filles de 25 à 35 ans des séjours de découverte de la vie monastique.

En 1993, la communauté a fondé à Madagascar le monastère Masina Maria Ampibanjinana, à 16 km de Fiananrantsoa.

*Abbaye La Joie Notre-Dame*  
*La Ville-Aubert*  
56800 CAMPENÉAC

*Téléphone : 02 97 93 42 07*  
*Email : [abbaye.joie.nd@wanadoo.fr](mailto:abbaye.joie.nd@wanadoo.fr)*  
*[www.abbaye-la joie-nd.com](http://www.abbaye-la joie-nd.com)*

## 11. MONASTÈRE DE LA PAIX-DIEU À ANDUZE (GARD)

La Paix-Dieu, petit monastère isolé et discret, fondé en 1970, veut être un humble signe de vie évangélique et de prière au cœur de l'Église, dans l'espérance de l'unité des chrétiens. Son enracinement dans les Cévennes protestantes, région marquée par le scandale des divisions, dit déjà sa vocation : donner chair, ici, à la prière de Jésus pour l'unité : « Que tous soient un ..., afin que le monde croie. » (Jn 17, 21)



Ce monastère, plus habituellement appelé « Cabanoule », du nom du lieu-dit, se trouve dans le Gard, au nord de Nîmes, à 13 km d'Alès, dans un environnement rural. Son Père immédiat est le père-abbé de Notre-Dame des Neiges (Ardèche). Il est une fondation de l'abbaye Notre-Dame des Gardes (Maine-et-Loire), porteuse depuis longtemps du projet d'un monastère à signification œcuménique. La fondation en pays cévenol se produisit d'ailleurs au moment du décret de Vatican II sur l'œcuménisme, dont les lignes maîtresses ne faisaient qu'émerger mais qui encourageait les fidèles catholiques à reconnaître les signes des temps et à prendre une part active à l'effort d'unité.

Instaurer une vie régulière dans le cadre encore peu structuré de la ferme-magnanerie achetée à Cabanoule, autour des sept offices quotidiens, fut une entreprise aussi novatrice pour le petit groupe de sept sœurs que la restauration des lieux et l'organisation du travail manuel (poulailler, poterie, jardin, rucher ...). Il fallait tout innover, dans



un cadre encore peu structuré. L'élaboration, pour les sept offices quotidiens, de la liturgie en français qui débutait seulement, demanda aussi bien du travail.

Peu à peu des liens d'estime réciproque se créèrent avec les voisins protestants. Et des liens profonds et particuliers unissent le monastère aux communautés de Pomeyrol, de Reuilly (à Versailles et au Moûtier-Saint-Voy en Haute-Loire), de Grandchamp ainsi qu'avec celle de Saint-Loup en Suisse et avec les diaconesses d'Alsace.

Aujourd'hui, l'activité économique s'organise autour de trois ateliers : confiserie (Rocamandines), bougies (cire d'abeilles et paraffine) et huile essentielle de lavandin.



*Monastère de la Paix-Dieu  
1064 chemin de Cabanoule  
30140 ANDUZE*

*Téléphone : 04 66 61 73 44  
Email : [contact@monastere-cabanoule.com](mailto:contact@monastere-cabanoule.com)  
[www.monastere-cabanoule.com](http://www.monastere-cabanoule.com)*

## 12. MONASTÈRE NOTRE-DAME DE LA MERCI-DIEU À SAINT-JEAN-D'ASSÉ (SARTHE)



Fondée à l'instigation de Dom Vital Lehodey, abbé cistercien de Notre-Dame-de-Grâce à Bricquebec (1857 - 1948), la communauté, qui a débuté timidement à Lille, s'installe ensuite vers les années 1950 à Blainville-sur-Mer (Manche). Ce n'est qu'en 1969 qu'elle se fixe à Saint-Jean-d'Assé, à 35 km d'Alençon et 17 km du Mans.

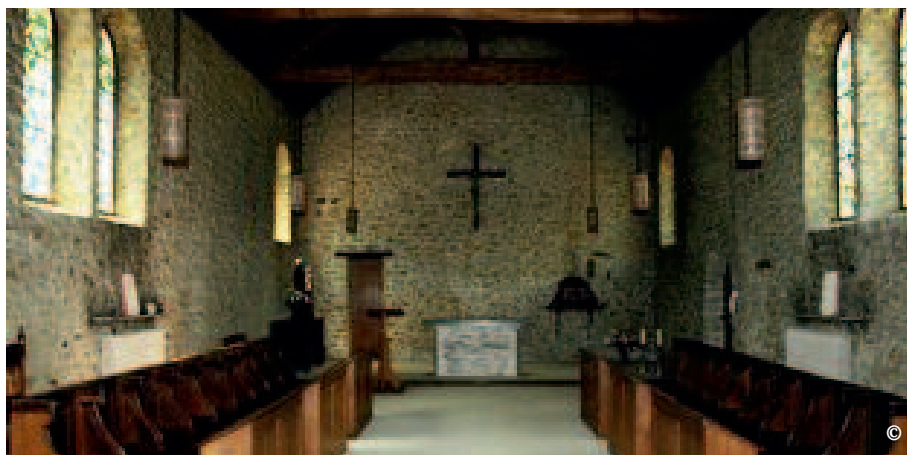
Affiliée à l'ordre de Cîteaux, cette fondation dès son origine comporte un nombre restreint de moniales dans des bâtiments adaptés à ce petit nombre. Elles optent pour une vie monastique cistercienne, rythmée par tous les offices hormis l'office de nuit. Leur Père immédiat est le père-abbé de Notre-Dame de Melleray (Loire-Atlantique).

Les bâtiments du monastère, en partie anciens, dominent la Sarthe, dans un lieu silencieux et beau. L'un d'eux fut sans doute au xv<sup>e</sup> siècle une tour de guet, en liaison avec les forteresses de Ballon et d'Antoigné, pour la défense de la ville du Mans contre les invasions. C'est dans ces bâtiments que sont les ateliers.





La chapelle est installée dans une ancienne grange et les bâtiments de communauté ainsi que l'hôtellerie (comportant huit chambres) sont aménagés à partir de divers corps de ferme, en bordure d'un bois.



Les sœurs tissent à la main et confectionnent des vêtements liturgiques. Cette activité leur permet d'être en lien avec de nombreux prêtres. La vie de prière de la communauté soutient et accompagne particulièrement le ministère des prêtres.



*Monastère Notre-Dame de la Merci-Dieu*  
72380 SAINT- JEAN-D'ASSÉ

*Téléphone : 02 43 25 25 49*  
*Email : [monastere@merci-dieu.com](mailto:monastere@merci-dieu.com)*  
*[www.merci-dieu.com](http://www.merci-dieu.com)*

### 13. MONASTÈRE DU JASSONNEIX À MEYMAC (CORRÈZE)



Le château du Jassonneix, au milieu d'un domaine de plusieurs hectares, existait déjà au Moyen Âge. Il est situé à 66 km au nord-est de Tulle et à 55 km au sud d'Aubusson.

Sa dernière propriétaire fit don de son bien aux moniales de l'abbaye de La Coudre (Laval, Mayenne), en vue de l'implantation d'une communauté religieuse en Corrèze. Les trois premières moniales arrivèrent en juin 1981. Pendant vingt-cinq ans, la communauté demeura maison annexe de l'abbaye de La Coudre. Dans le silence et la prière, les sœurs s'intégrèrent à la population locale par leur travail manuel : d'abord fabrication et rénovation de matelas de laine, rempaillage de chaises, ensuite verger et culture de petits fruits (myrtilles, groseilles, cassis, framboises, etc.), confitures. Les personnes venant de plus en plus nombreuses pour bénéficier de la beauté et du calme des lieux (le monastère est à 4 km du bourg) ainsi que de la prière de la communauté, la construction d'une salle de réunion puis celle d'une église s'imposèrent. Celle-ci fut consacrée en 2003. En 2006, le monastère fut érigé en prieuré autonome avec la possibilité d'ouvrir un noviciat. Son Père immédiat est le père-abbé de Notre-Dame de Sept-Fons (Allier).



La communauté tire ses revenus de son verger de petits fruits et de la culture de plantes pour la fabrication de confitures, confits et gelées. La période des cueillettes, qui s'étirent sur tout l'été, est l'occasion d'accueillir de jeunes bénévoles et de partager avec eux recueillement et offices.

Pour mémoire, la petite « chapelle des morts » du château date des XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles. Elle est située dans le prolongement du bâtiment de la communauté. À l'intérieur, on peut admirer un plafond en bois peint, vestige unique en Corrèze de par son bon état de conservation. Les fresques ont été réalisées par des peintres italiens itinérants, à la fin du XVI<sup>e</sup> et au début du XVII<sup>e</sup> siècle. Elles représentent quatre scènes de l'enfance du Christ.

*Monastère du Jassonneix*  
19250 MEYMAC

*Téléphone : 05 55 95 21 11*  
[www.monastere-du-jassonneix.com](http://www.monastere-du-jassonneix.com)

## II - Les moniales de l'ordre de Cîteaux

---

### 14. ABBAYE NOTRE-DAME DE LA PAIX À CASTAGNIERS (ALPES-MARITIMES)

La communauté de l'abbaye Notre-Dame de la Paix appartient à la congrégation cistercienne de l'Immaculée Conception avec Lérins et Sénanque. Celle-ci a été approuvée par Rome en 1858, prenant place dans l'ordre cistercien parmi celles qui existent depuis le <sup>xv</sup> siècle. La branche féminine a été fondée à Mane (diocèse de Digne) en 1865.

Le monastère de Castagniers a été construit en 1930 à partir d'une vieille bâtisse du <sup>xvi</sup> siècle. La propriété s'étend sur 11 hectares dans un site ombrien entouré de cyprès et planté d'environ 450 oliviers, sur les collines niçoises. Elle se situe, pour être précis, à 3 km du village de Castagniers et à 17 km de Nice.



Aujourd'hui l'abbaye, qui fêtera ses 150 ans en 2015, compte 15 sœurs dont deux sœurs de Boulaur venues en renfort. Son Père immédiat est le père-abbé de Lérins (Alpes Maritimes).

En 1950, pour assurer leur subsistance, les sœurs ont commencé un artisanat de confiserie-chocolaterie leur permettant de vivre du «travail de leurs mains», tout en maintenant leur vie de prière et de silence. Depuis lors, la petite fabrique de chocolat n'a pas cessé son activité, à raison de deux tonnes par an en moyenne. Tout le travail continue de se faire entièrement à la main. Deux sœurs travaillent à la production, secondées ponctuellement, notamment pour la fabrication des rochers aux amandes et noisettes entières,



confectionnés à partir du praliné fait maison, fort apprécié. L'oliveraie, la fabrication de confitures et un petit magasin monastique complètent les revenus de la communauté.

Depuis 2003, un groupe de laïcs s'est associé à l'abbaye, formant avec elle une famille spirituelle. Les premiers membres la fréquentaient et peu à peu le désir d'un surcroît spirituel les poussa à aller plus loin. Ils formèrent le projet de se réunir une journée par mois au monastère, accompagnés d'une moniale, témoin de la vie cistercienne, et d'un moine, aumônier de la communauté. Ils sont maintenant une quinzaine.



*Abbaye Notre-Dame de la Paix*  
271 route de Saint-Blaise  
06670 CASTAGNIERS

*Téléphone : 04 93 08 05 12*  
*Email : [com@abbayenotredamedelapaix.fr](mailto:com@abbayenotredamedelapaix.fr)*  
*[www.abbayenotredamedelapaix.fr](http://www.abbayenotredamedelapaix.fr)*



## 15. ABBAYE SAINTE-MARIE À BOULAU (GERS)

Le monastère Sainte-Marie de Boulaur a été fondé en 1140 pour des moniales fontevristes. Les lois anticléricales de 1904 les chassèrent de ce lieu qui resta plus ou moins à l'abandon jusqu'à l'arrivée de nouvelles fondatrices en 1949. Elles demandèrent l'agrégation à l'ordre de Cîteaux et le monastère fut incorporé *pleno jure* en 1964. Son Père immédiat est Dom Mauro Giuseppe Lepori, abbé général de l'ordre cistercien.

L'abbaye se trouve dans un village nommé Boulaur... Ce *bonus locus* est vraiment un bon lieu surplombant la vallée de la Gimone, à environ une heure à l'ouest de Toulouse, avec des collines à perte de vue et la chaîne des Pyrénées à l'horizon. Cette douceur et cette beauté d'un paysage de campagne vallonnée aux couleurs marquant les saisons participent à la paix et à la joie du lieu !



L'église est un témoin privilégié de l'histoire de l'abbaye puisque de la fondation demeure son soubassement et que les générations successives ont reconstruit ou embelli le corps du bâtiment : le chœur avec ses fresques du XIV<sup>e</sup> siècle ou la grille en fer forgé du XVIII<sup>e</sup> siècle, provenant du monastère de Longage et installée à la tribune au XIX<sup>e</sup> siècle, sont particulièrement remarquables. Les bâtiments conventuels ont été en grande partie reconstruits ou modifiés aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Depuis octobre 2013 se déroule un important chantier de

restauration et aménagement de l'église abbatiale, travaux pour lesquels la Fondation des Monastères apporte une aide très précieuse.



La communauté d'une vingtaine de moniales vit principalement du travail agricole et de l'accueil. L'exploitation agricole est une part importante de son économie : le jardin (un peu plus d'un hectare et demi de verger/potager), le travail des terres (25 ha de champs) et la ferme (veaux, vaches, cochons !) permettent de proposer dans le magasin fromage, pâtés et confitures, produits de fabrication artisanale.



L'hôtellerie permet quant à elle d'accueillir jusqu'à une trentaine de personnes, en famille, en groupes ou seul, pour un weekend ou quelques jours, pour prier et se reposer.

Enfin, en 2002 le diocèse d'Auch a confié à la communauté la cause de béatification de Claire de Castelbajac, jeune fille du Gers morte en 1975 à vingt-deux ans.

*Abbaye Sainte-Marie*  
32450 BOULAUUR

*Téléphone : 05 62 65 40 07*  
*Email : [communaute@boulaur.org](mailto:communaute@boulaur.org)*  
*[www.boulaur.org](http://www.boulaur.org)*

## 16. ABBAYE SAINTE-MARIE DE RIEUNETTE À LADERN-SUR-LAUQUET (AUDE)



Ce petit monastère se trouve dans les Corbières occidentales, à 20 km au sud de Carcassonne, dans un havre de paix complètement isolé au milieu d'une vaste forêt sauvage et solitaire. Hormis les sangliers, c'est le calme assuré !

Le site de Rieunette est typiquement cistercien (à tel point que le site lui-même, sans parler des bâtiments, est classé aux monuments historiques) avec un monastère niché dans le creux d'une vallée, au milieu d'une forêt épaisse, le long d'un ruisseau. L'église du XII<sup>e</sup> siècle, aux lignes pures et dépouillées, est un modèle de l'architecture cistercienne primitive.

Le reste des bâtiments conventuels, détruits plusieurs fois au cours de l'histoire tourmentée de l'abbaye et laissés à l'abandon depuis le XVII<sup>e</sup> siècle, a été entièrement rebâti à partir de 1994 (hormis quelques belles façades du XVII<sup>e</sup>).



Fondation de l'abbaye de Boulaur, les moniales sont arrivées en 1998. Leur Père immédiat est Dom Mauro Giuseppe Lepori, abbé général de l'ordre cistercien mais l'abbaye Sainte-Marie de Rieunette est prieuré dépendant de Boulaur et donc avant tout sous l'autorité de son abbesse.

La petite communauté de neuf jeunes moniales vit principalement aujourd'hui de la fabrication et du conditionnement de produits



cosmétiques et alimentaires à base d'huiles essentielles. Pour cette activité, elles ont construit un laboratoire sur place.

Par ailleurs, une des sœurs est illustratrice et a réalisé entre autres une *Règle de saint Benoît* illustrée, des

bandes dessinées qui racontent des anecdotes de la vie quotidienne des sœurs et de nombreux livres d'enfants.

Elles vendent aussi dans leur boutique les confitures qu'elles fabriquent, cultivent environ un hectare de jardin et accueillent volontiers hôtes, pèlerins et visiteurs dans leur hôtellerie. Enfin elles consacrent un temps certain à une activité non « économique » (!) mais très traditionnelle chez les cisterciens : le débroussaillage des 7 ha de terrain ou « l'art d'enseigner à la forêt de rester à sa place pour leur laisser la leur » !

Pour conclure, ce qui frappe certainement le plus à Rieunette c'est l'isolement de ce monastère en pleine nature, la beauté et la paix de ce lieu chargé d'histoire et de prière où tout invite à l'intériorité ... Un petit coin de Paradis au bout du monde où les lecteurs sont cordialement invités !



*Abbaye Sainte-Marie de Rieunette*  
11250 LADERN-sur-LAUQUET

Téléphone : 04 68 69 69 06  
Email : [rieunette@orange.fr](mailto:rieunette@orange.fr)  
[www.rieunette.org](http://www.rieunette.org)  
(site en cours d'élaboration)

Actuellement page sur le site de l'abbaye de Boulaur : [www.boulaur.org](http://www.boulaur.org)  
Par ailleurs on peut découvrir les produits de l'abbaye sur le site [www.couleurciel.com](http://www.couleurciel.com)



# III - Les bernardines d'Esquermes

## 17. MONASTÈRE NOTRE-DAME DE LA PLAINE À SAINT-ANDRÉ (NORD)

Cisterciennes dites bernardines d'Esquermes

En 1904, les bernardines, chassées de leur monastère, avaient installé leur maison générale et leur noviciat à Ollignies (Belgique). En 1920, le noviciat était transféré à Audregnies (Belgique). Avec la réouverture de maisons en France (à Lille en 1919 et à Cambrai en 1920), peu à peu se fait jour le désir d'y établir à nouveau, en les réunissant, la maison mère et le noviciat. Une opportunité est donnée aux bernardines lorsqu'on leur propose de reprendre l'école des chanoinesses de Saint-Augustin, à Armentières. En 1942, c'est chose faite : la maison mère et le noviciat viennent à Armentières. Mais en quelques années, avec les vocations qui se présentent, ce monastère devient trop petit. Une propriété est trouvée à Saint-André, non loin de Lille, en pleine campagne : La Cessoie. En 1948, les bernardines y fondent le monastère Notre-Dame de la Plaine qui, depuis lors, abrite les services généraux et le noviciat.



*accueil*



*cloître*

Le monastère n'a pas de Père immédiat, puisque l'ordre des cisterciennes dites bernardines d'Esquermes, de par son histoire, a un gouvernement centralisé. Ce gouvernement est assuré par la prieure générale, aidée de son Conseil, et toutes les fondations sont faites par l'Ordre lui-même.

Aujourd'hui, trente-huit sœurs de 34 à 100 ans composent la communauté de Saint-André. Cette diversité d'âges, d'origines, etc. est une grande



richesse ; les sœurs sont mises ainsi au défi d'une vie de plus en plus fraternelle, car c'est ensemble que les bernardines s'appliquent à suivre le Christ, à chercher Dieu dans le silence, la prière et le travail. Celui-ci est principalement un travail éducatif, cet aspect faisant partie intégrante de leur vocation. Il est mis en œuvre de diverses manières : dans l'école primaire (300 élèves) où des sœurs travaillent comme aide-maternelle, surveillante, catéchiste... mais également par l'atelier iconographique qui organise cours et sessions, par l'accueil de l'hôtellerie monastique qui propose retraites, conférences et accompagnement, sans oublier la boutique qui offre une sélection de livres religieux. Les structures d'accueil sont variées : salles de réunion pour des groupes jusqu'à quarante personnes, salle sonorisée, lieux d'hébergement : au gîte « la ferme » pour les groupes de jeunes en autonomie et de vingt-cinq personnes maximum, au « château » trois chambres doubles et trois chambres individuelles.

La fabrication d'aubes pour prêtres et diacres, d'écharpes de baptême et la location d'aubes de profession de foi complètent l'activité économique du monastère.

Des personnes, mariées ou célibataires, désirant mener une vie chrétienne plus profonde, en union avec la famille cistercienne, peuvent être rattachées au monastère soit par l'oblature, soit par l'appartenance à un groupe de laïcs cisterciens.



*Monastère Notre-Dame de la Plaine*  
287 avenue de Laitre-de-Tassigny  
59350 SAINT-ANDRÉ

Téléphone : 03 20 51 76 20  
Email : [nd.la.plaine@bernardine.org](mailto:nd.la.plaine@bernardine.org)  
[hotellerie.laplaine@yahoo.fr](mailto:hotellerie.laplaine@yahoo.fr)  
[www.cisterciennes-bernardines.org](http://www.cisterciennes-bernardines.org)

## 18. MONASTÈRE NOTRE-DAME DES PETITES ROCHES À SAINT-BERNARD-DU-TOUVET (ISÈRE)

Cisterciennes dites bernardines d'Esquermes



Entre Grenoble et Chambéry, à 1000 m d'altitude, le plateau des Petites Roches abrite trois villages de moyenne montagne : Saint-Pancrasse, Saint-Hilaire et Saint-Bernard-du-Touvet. Ce plateau est dominé par la Dent de Crolles et offre une vue imprenable sur les sommets du massif de Belledonne et de la Chartreuse.

Venant du nord de la France, des sœurs sont arrivées à Saint-Bernard-du-Touvet en 1965 pour l'accueil des classes de neige de l'institution que leur ordre tenait à Lille. Le « chalet Notre-Dame » pouvait accueillir une soixantaine d'enfants. Peu à peu une petite communauté s'y installe ; de nouveaux bâtiments sont construits qui deviennent le monastère Notre-Dame des Petites Roches en 1987, situé au cœur du village de 600 habitants environ.



Progressivement, les classes de neige diminuent et se développe un accueil plus spécifique à un monastère : personnes souhaitant travailler, prier, réfléchir ou tout simplement se retrouver soi-même, dans l'atmosphère du monastère ; groupes d'enfants ou de jeunes venant préparer leur première communion, leur profession de foi ou leur confirmation.



Au monastère ce sont les neuf sœurs qui assurent l'accueil, même si quelques-unes sont plus spécialement désignées pour être présentes aux groupes ou aux personnes individuelles qui viennent. Et fidèles à leur dimension éducative, les sœurs proposent aussi des journées de réflexion, des week-ends (pendant l'Avent, le Carême) et une sœur écrit des icônes.

*« La recherche de Dieu anime toute notre journée qui se partage entre la prière et le travail. Elle se réalise dans une communauté de charité. (Const. 2) »*



*Monastère Notre-Dame des Petites Roches  
9 rue des 22 Martyrs  
38660 SAINT-BERNARD-DU-TOUVET*

*Téléphone : 04 76 08 31 13  
Email : [cte.petitesroches@gmail.com](mailto:cte.petitesroches@gmail.com)  
[www.bernardinespetitesroches.org](http://www.bernardinespetitesroches.org)*

# CLOÎTRES D'ICI ET D'AILLEURS

---

## Le cloître du Foyer de Charité de Poissy (Yvelines)

Enfin un cloître contemporain ! C'est celui qu'ont découvert les participantes de l'assemblée du Service des Moniales (SDM) en ce mois de juin, au Foyer de Charité de « La Part-Dieu » à Poissy.



Les Foyers de Charité, créés depuis 1936 sous l'impulsion de Marthe Robin et du Père Finet, sont des communautés de baptisés, hommes et femmes, dans l'Église catholique, mettant en commun leurs biens, leurs compétences, leurs charismes pour se consacrer à l'annonce de l'Évangile. Leur mission principale est l'animation de retraites spirituelles, dans un cadre familial et un climat de silence, sous la vigilance d'un prêtre, le Père du Foyer.

Le Foyer de Charité de Poissy a été construit à partir de 1957 sous l'impulsion du Père Eberhart, dans une grande propriété boisée sur les coteaux surplombant la Seine, dans le diocèse de Versailles.





Les vastes bâtiments ont été édifîés par l'architecte Félix Madeline entre 1960 et 1970, sobres, impersonnels même. Si l'extérieur peut paraître banal, l'intérieur en revanche se révèle chaleureux, avec des vues sur l'environnement naturel de la

forêt, mais surtout avec ses chapelles adaptées aux différents groupes qui peuvent fréquenter le Foyer. La grande chapelle a été inaugurée le 7 juin 1970.

L'ensemble architectural a été complété en 1991 par deux galeries de cloître ou de déambulatoire extérieur couvert, dont nous vous présentons les photos.





# CHRONIQUE JURIDIQUE

---

## **Les communautés et le régime fiscal de TVA des hosties et objets du culte**

De nombreuses communautés monastiques fabriquent et vendent des objets du culte (hosties, vêtements liturgiques, linges d'autels, etc.). En principe, ces activités économiques devraient être soumises à la TVA. Toutefois, la législation fiscale prévoit expressément l'exonération de TVA si certaines conditions sont respectées. Si ces activités ne remplissent pas ces conditions, elles sont soumises à la TVA au taux applicable au produit et dans les conditions de droit commun.

### **I. LES CAS D'EXONÉRATION DE TVA**

#### **1.1 L'activité est exercée dans des conditions non lucratives**

Dans la nouvelle forme de sa documentation fiscale (BOFIP), l'administration fiscale a confirmé que « les activités accessoires auxquelles peuvent se livrer les communautés et congrégations religieuses (fabrication et vente d'hosties, de nappes d'autel, de vêtements sacerdotaux et de tous objets se rattachant à l'exercice du culte) ne sauraient, la plupart du temps, être regardées comme lucratives. Les éléments à prendre en considération pour apprécier s'il en va bien ainsi sont les suivants : faiblesse des recettes, abandon de salaires de la part des clercs, temps consacré aux travaux par les membres de la communauté, importance du matériel utilisé, nature des méthodes de vente et de commercialisation employées » (cf. BOI-IS-CHAMP-10-50-30-20130211).

Lorsque les communautés remplissent ces conditions, les activités de fabrication et de vente d'hosties et d'objets se rattachant à l'exercice du culte sont obligatoirement exonérées de TVA. Les communautés doivent s'abstenir de facturer la TVA, y compris aux revendeurs.

#### **1.2 L'activité est lucrative mais accessoire et bénéficie de la franchise des impôts commerciaux**

Lorsque les communautés ont des conditions d'exploitation et de commercialisation semblables à celles du secteur marchand, elles deviennent soumises à la TVA. Pour autant, si l'ensemble des activités lucratives de la communauté

est accessoire par rapport à l'ensemble des ressources de la communauté et d'un montant annuel hors TVA ne dépassant pas 60 000€, les dites activités bénéficient de l'exonération des impôts commerciaux. En conséquence, elles sont obligatoirement exonérées de TVA et doivent s'abstenir de la facturer et ne peuvent donc récupérer la TVA facturée par leurs fournisseurs.

### **1.3 L'activité est lucrative mais d'un montant annuel inférieur à certains montants**

Lorsque les activités économiques des communautés perdent leur caractère accessoire en dépassant le montant annuel de 60 000€, elles bénéficient, comme toutes les entreprises, de la franchise de TVA si leurs recettes annuelles hors taxe n'excèdent pas 82 200€ pour la fabrication et la vente de biens et 32 900€ pour les autres activités de prestations de services. Dans ce cas, la franchise de TVA n'est plus obligatoire et la communauté peut opter pour le paiement de la TVA en informant le service des impôts des entreprises de cette option.

Dans les trois cas d'exonération qui viennent d'être évoqués, les factures doivent porter obligatoirement la mention « TVA non applicable, article 293 B du code général des impôts (CGI) ».

## **II. LES TAUX DE TVA APPLICABLES**

La troisième loi de finances rectificative pour 2012 a prévu de modifier les taux d'imposition de la TVA à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014. Si la vente des hosties peut toujours bénéficier du maintien du taux réduit à 5,5%, celle afférente aux autres objets du culte passe de 19,6% à 20%.

### **2.1 Le taux réduit de TVA à 5,5% demeure applicable aux hosties**

Jusqu'à la fin de 2013, existaient trois taux de TVA : un taux normal à 19,6% et deux taux réduits l'un à 5,5%, l'autre à 7% voire à 19,6% portant sur des opérations ou produits expressément et limitativement énumérées par la loi (margarines, confiseries, certains chocolats, caviar...).

Le taux de 5,5% prévu à l'article 278-0 bis A 1er du CGI s'applique de fait à la plupart des produits alimentaires. Or par leur mode de fabrication (utilisation et cuisson de farines ou produits similaires) comme de consommation (biens consommés à l'instar des autres aliments), les hosties entrent complètement dans la définition des produits alimentaires. Elles ne font pas partie des

produits alimentaires que la loi place dans les produits taxés à 7% et à 10% à partir de 2014 comme les boissons alcooliques, quelques produits alimentaires nommément désignés et les ventes à consommer sur place ou à livrer en vue d'une consommation immédiate.

En conséquence, la modification de certains taux de TVA décidée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 ne s'applique pas aux hosties. Les recettes de leur vente restent taxées à un taux de 5,5% tandis que les conditions de déduction de la taxe qui a grevé les éléments de leur prix de revient (TVA payée sur les achats de matière première, les équipements utilisés pour la fabrication et les frais de gestion et de distribution de la production) restent inchangés.

## **2.2 La TVA sur les autres objets du culte passent de 19,6% à 20%**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, les autres objets du culte produits ou distribués par les communautés sont soumis à la TVA au taux de 20%. Ainsi, les livraisons des objets de culte autres que les hosties, qui sont intervenues depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, doivent ainsi être soumises au taux de 20%.

### **III. LES MODALITÉS DE FIXATION DES PRIX DE VENTE ET L'ASSIETTE DE LA TAXE**

La taxe porte sur une base constituée par toutes les sommes, valeurs, biens ou services reçus en contrepartie de la vente des hosties. Elle est déclarée au titre du mois ou du trimestre de la livraison. Elle ne varie donc pas selon le ou les modes de distribution choisis par la communauté. En revanche, la base ou l'assiette sur laquelle est appliqué le taux à 5,5% peut varier selon la politique de prix qu'elle pratique.

#### **a) La fixation des prix par la communauté**

Comme toute entreprise, la communauté qui fabrique des hosties fixe leur prix de vente en fonction de plusieurs paramètres : ses coûts de revient, les prix pratiqués par d'autres vendeurs, le souci de garder certains marchés ou d'en conquérir d'autres, le mode de distribution du produit...

Sur ce dernier point, il est loisible à la communauté de pratiquer un prix différent selon qu'elle vend directement au client final (paroisses par exemple) ou selon qu'elle vend à un revendeur (autre communauté, magasins monastiques, distributeur spécialisé...). Le passage par un intermédiaire peut justifier un prix plus bas.

La communauté peut aussi consentir à ses divers clients des réductions de prix sous forme de rabais, remises, ristournes en fonction des quantités achetées.

Quoiqu'il en soit, il est important qu'elle ne puisse pas être accusée de pratiquer des prix discriminatoires entre les clients d'une même catégorie sans justification objective. Pour ce faire, la meilleure solution est d'élaborer un document présentant ses conditions générales de vente avec les taux de remise qu'elle peut accorder en fonction des quantités demandées. Ce document peut être transmis aux clients qui en font la demande.

## **b) La gestion des remises et ristournes**

Deux situations peuvent principalement se rencontrer :

- la réduction du prix est acquise au moment où est faite la facture. Le montant de la remise doit être explicitement mentionné sur la facture après le prix normal de vente pour pouvoir venir diminuer l'assiette sur laquelle est appliqué le taux de 5,5%. Cette mention réduit à due concurrence le montant de la taxe que va pouvoir déduire l'intermédiaire ;

- la réduction de prix est accordée après la délivrance de la facture, par exemple en fin d'année au vu des quantités achetées par le client final ou par l'intermédiaire. Dans ce cas, la diminution de la base d'imposition est subordonnée à la rectification du prix et de la taxe portée sur la première facture. Cette ristourne est matérialisée par l'envoi d'une nouvelle facture ou d'une note d'avoir.

La facture nouvelle qui annule et remplace la précédente doit porter la référence exacte à la facture initiale. La note d'avoir aussi, avec en plus le montant hors taxe du rabais consenti.

En conclusion, on peut donc dire que, sauf cas particuliers notamment d'une activité exercée dans des conditions identiques au secteur marchand, la vente d'hosties échappe à la TVA. Dans le cas où cette activité serait imposée à la TVA, il conviendra d'en tirer les conséquences sur les autres impôts commerciaux comme l'IS ou la contribution économique territoriale. La création d'un secteur distinct d'activité serait alors la meilleure solution permettant de limiter l'impact de ces impositions à cette seule activité lucrative.

*Pierre Avignon  
Jean Congourdeau*

# VIE DE LA FONDATION

---

## I. EXTRAITS DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 AVRIL 2014

### RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT

Révérèndes Mères Abbesses, Révérends Pères Abbés, Frères, Sœurs, Maîtres, Mesdames, Messieurs, aujourd'hui, 29 avril 2014, nous tenons la dernière réunion du conseil d'administration de la Fondation des Monastères rue Dutot, puisque notre transfert est prévu cet été dans nos nouveaux locaux.

Mais savez-vous que c'est en 1975 que fut prise la première décision d'acquérir un local en propre par la jeune fondation dont les instances, depuis la création de l'association en 1969, se réunissaient tantôt dans des locaux prêtés, tantôt dans les monastères ou abbayes, tout comme aujourd'hui encore pour notre conseil de rentrée ?

À relire le procès-verbal de conseil à cette date, on est frappé de l'ardeur mise par le Père Huteau à convaincre d'une part qu'il faut à la Fondation un local qui lui soit propre, afin d'y mieux travailler et accueillir, et d'autre part que l'on pourra, en cas de difficulté à financer cet achat, faire appel à un certain nombre de monastères pour avancer une partie de la somme. Et c'est d'ailleurs ce qui fut fait, en une nouvelle illustration de la solidarité chère à notre fondateur !

Si je rapporte ces faits anciens de 1975, c'est pour mesurer avec vous le chemin parcouru depuis, et tout particulièrement au cours de cette année 2013 sur laquelle nous portons notre regard aujourd'hui.

2013 marque le franchissement de nouveaux seuils, dans la marche de la Fondation et dans son activité au service des communautés, seuils qui font la preuve de son dynamisme.

### **Une intensification et une évolution de l'activité des instances de la Fondation, dans la continuité**

Les quatre réunions du conseil d'administration qui ont été nécessaires en 2013, les six réunions du bureau, celles des commissions d'attribution des secours en nombre équivalent, les réunions trimestrielles de la commission financière, du comité de la revue, et de la Commission monastique administrative, les cinq réunions de la commission immobilière, sont déjà à elles seules, le



signe d'une intensification de l'activité des instances de la Fondation. Je remercie nos administrateurs de ce temps donné généreusement. Et il faut saluer leurs bonnes dispositions à poursuivre, puisque tous les administrateurs en fin de mandat sont candidats au renouvellement. C'est en fin de séance qu'il nous faudra procéder à ce renouvellement, de même qu'à l'élection d'un nouveau bureau.

Le bilan du travail des commissions sera plus largement rapporté par les administrateurs et responsables, mais concernant les conseils, qu'il paraît loin le temps où l'un de nos ministères de tutelle nous enjoignait de tenir au moins deux réunions par an ! C'était en juin 2001 : Monsieur de Saint-Victor, représentant le Ministère de la Culture, et présent au conseil qui s'était tenu alors à l'abbaye de La Source, avait fait remarquer que le conseil d'administration était l'organe de décision de la Fondation et avait préconisé au moins deux réunions de manière à ce que le conseil puisse en début d'année approuver les comptes de l'année précédente, et quelques mois plus tard, arrêter le budget de l'année suivante. Nous en avons pris l'habitude depuis, et nos nouveaux statuts adoptés en 2005 l'ont ainsi prévu. Le conseil de fin d'exercice se tient à Paris, au siège, fin avril, et le conseil dit « de rentrée » début octobre, se tient dans un monastère.

À ce sujet, un conseil supplémentaire, en janvier 2013, a mis en œuvre concrètement les orientations données fin 2012 pour une organisation différente des conseils dits « de rentrée » et en octobre, l'expérimentation en était faite à l'abbaye de Tournay. Il s'agissait, en dehors du temps de conseil proprement dit réservé aux affaires de la Fondation, d'imaginer un temps de partage et de rencontres plus larges, justifiant d'y convier anciens collaborateurs, amis ou responsables de communautés voisines, en y associant la communauté d'accueil, sollicitée pour introduire un sujet ou une préoccupation actuelle ayant un caractère de généralité, permettant de réels échanges ou débats. « Monastères, habitat et habitants », tel fut le thème retenu pour cette première rencontre. De l'avis de tous les participants, ce fut un succès et je vous renvoie au numéro de janvier de notre revue *Les Amis des Monastères* qui s'en est largement fait l'écho. Nous ajouterons avec affection que le choix de l'abbaye de Tournay n'était pas le fait du hasard : nous avons eu le plaisir d'y retrouver Frère Michel Larricq, pendant dix ans trésorier de la Fondation. Et notre séjour se termina évidemment par une visite à Notre Dame, à Lourdes. En conclusion de cette expérimentation, le conseil d'administration, unanime, a affirmé son attachement à ce rendez-vous annuel avec les communautés, chez l'une d'entre elles, afin d'enrichir notre connaissance mutuelle.

Les communautés sont en effet heureuses de mettre des visages sur les noms des personnes, moines, moniales, administrateurs laïcs, ou salariées, qui sont leurs interlocuteurs, et pour chacune des personnes laïques œuvrant ou travaillant à la Fondation, c'est l'occasion unique, chaque année, de découvrir une communauté particulière, de l'intérieur.

Reste qu'en octobre prochain, malgré les invitations de plusieurs communautés, que nous remercions, en raison de l'inauguration de nos nouveaux locaux, le conseil se tiendra à Paris.

### **Le choix de locaux plus grands et plus adaptés à une activité croissante**

En effet, au début 2013, le conseil, prenant acte du développement continu des activités de la Fondation et des limites des locaux de la rue Dutot, commençait une réflexion sur l'opportunité d'un nouveau transfert, après le dernier, décidé en 2001, sous l'impulsion de Dom Robert Le Gall, transfert réalisé en 2002, Mère Myriam Fontaine étant présidente.

À l'époque, il s'agissait de passer d'une surface de 110m<sup>2</sup>, sans confidentialité, à une surface de 250m<sup>2</sup> comportant deux salles de réunion en plus des bureaux où travaillaient trois salariées, dont deux polyvalentes et une comptable, et d'autres collaborateurs ou conseillers bénévoles ponctuels. Nous étions au large en arrivant rue Dutot en 2002 ! En l'espace de dix années, le travail à la Fondation s'est spécialisé : un poste de chargé de communication a été ouvert, le service des dons est devenu autonome, réclamant un poste à plein temps, le service des secours s'est développé au fur et à mesure des demandes d'aides qui étaient faites, de l'alourdissement inévitable de la constitution des dossiers et de l'amélioration des moyens dont la Fondation disposait pour y répondre. Le service des legs a lui aussi réclamé qu'une salariée s'y consacre quasi-exclusivement. Au cours de l'année 2013 l'activité de conseil a exigé un gros travail de coordination entre toutes les compétences et les diverses instances qui y concourent, (et ici je tiens à remercier Monsieur Jean Congourdeau qui s'est mis à notre disposition pour une collaboration régulière), avant de justifier la décision d'une nouvelle embauche qui est en cours et au terme de laquelle le personnel salarié comptera sept personnes.

Dans le même temps, les diverses commissions mises en place se réunissaient à un rythme régulier, tandis que les groupes de moines et moniales réservaient bien souvent les salles disponibles, transformant nos locaux en véritable ruche à certaines périodes, et nous faisant petit à petit regretter de ne pas disposer d'une autre salle de réunion plus adaptée que notre salle du sous-sol, la plus grande, dont le défaut est d'être ouverte sur le rez-de-chaussée, donc sans confidentialité.

Fallait-il refuser de recevoir les groupes pour ne pas gêner le travail quotidien ? Le conseil s'est plutôt orienté vers un projet dynamique de transfert. Et après quelques semaines de recherches, a eu l'opportunité d'acquérir un petit immeuble indépendant, de 365m<sup>2</sup>, soit un gain de surface de 50% : des bureaux plus nombreux, mieux agencés, susceptibles de voir encore grossir le personnel permanent si nécessaire, de permettre dès à présent le travail sur place dans de bonnes conditions, de conseillers bénévoles, mais surtout trois vraies salles de réunion, indépendantes, où nous pourrions continuer à accueillir nos groupes de moines et moniales. Faut-il préciser que, grâce à la bonne santé financière de la Fondation et à la conjoncture, qui lui a permis d'emprunter à de très bonnes conditions, nous n'avons pas eu besoin, pour cette acquisition, de recourir à l'aide des communautés ? Mais il nous a fallu bien sûr réunir un conseil supplémentaire, en mai.

Cette acquisition est évidemment un acte très important pour l'avenir et pour notre développement et ses conséquences sur nos comptes se traduisent dès cette année 2013, comme vous le verrez en écoutant le rapport de gestion de notre trésorier tout à l'heure. C'est avec confiance que nous devons, il me semble, les assumer.

### **Un volume de secours financiers inédit / Un besoin toujours plus grand de conseil juridique**

Pendant que nous étions occupés à regarder l'avenir, les besoins très actuels des communautés continuaient à nous être exprimés dans de très nombreuses demandes de secours. Et nous y avons répondu en octroyant 3 677 K€ d'aides financières directes, un montant jamais atteint, pour 96 communautés, en hausse de 25% par rapport à l'année précédente, et 705 K€ de prêts. Les caractéristiques de ces secours directs aux communautés vous seront détaillées ultérieurement mais il est important de souligner le montant des fonds qui ont été attribués pour aider les communautés. À titre de comparaison, dans les années 2000-2001 au moment où a été décidé notre dernier transfert, les aides que nous accordions à titre de secours se montaient à 700 K€ par an environ, partagées entre 40 à 50 communautés.

Quant à notre aide juridique, elle progresse de 10% selon notre compte d'emploi ressources (CER) : la multiplication des consultations et la poursuite hélas, de contentieux, s'imposent dans un grand nombre de cas où les communautés sont fragilisées : questionnements économiques et fiscaux, réorganisation, dévolution ou réalisation problématique du patrimoine, à l'occasion de fermeture souvent, sans compter tous les dossiers plus courants, suivis dans nos commissions immobilière et CMA, dont le bilan vous sera exposé. Mais

c'est ce besoin croissant d'accompagnement et de réponses précises dans le domaine juridique qui a motivé la décision de renforcer les ressources humaines de la Fondation. Ce renforcement sera opérationnel au moment de notre installation dans les nouveaux locaux, où est prévu un espace dédié aux travaux juridiques, qui permettra, nous l'espérons, d'améliorer le suivi des questions posées à nos deux commissions spécialisées.

Ainsi, malgré la crise, nous n'avons pas ralenti notre soutien, tant financier que juridique, au bénéfice des communautés. Cela impactera notre résultat comme vous le verrez. Mais il faut remarquer que nos donateurs ne se sont pas démobilisés non plus, afin de poursuivre le soutien aux communautés. Les chiffres portés en ressources collectées auprès du public dans notre compte emplois-ressources (CER) en témoignent, puisqu'ils sont également en hausse de plus de 4% à 18 478K€. Nous y voyons aussi le résultat du travail efficace du service de la communication. La Fondation des Monastères est de mieux en mieux connue pour elle-même et voit ainsi augmenter de près de 5% le montant des dons reçus sans affectation, tandis que le montant des dons affectés augmente également de près de 18%.

Il faut louer l'efficacité du service des dons, et de la comptabilité, pour la saisie et le reversement régulier aux communautés des dons qui leur sont affectés, et cela, malgré les tracasseries et dysfonctionnements dus à la mise en place du dispositif SEPA (pour Single Euro Payments Area ou espace unique de paiement en euros). Ce projet initié en 2002 par les établissements bancaires « pour rendre les paiements entre 33 pays européens aussi faciles et aussi sûrs que les paiements nationaux », et qui devait être opérationnel au début de cette année nous était pourtant vanté comme devant simplifier les procédures et réduire les coûts. Il a fallu faire preuve d'une vigilance très particulière et s'adapter lourdement et cela à effectifs constants. Je tiens à en féliciter notre personnel.

Il faut également louer l'efficacité du service des legs, très attentif à développer et entretenir les contacts avec les notaires. Les dossiers nouveaux sont traités rapidement (cinq ouverts et clôturés au cours de l'année 2013, neuf ouverts en 2012 et clôturés en 2013) ce qui permet des reversements rapides, tant attendus des communautés bénéficiaires, et la clôture des legs anciens est poursuivie avec opiniâtreté. Le détail vous en sera donné dans le bilan des legs et donations.

Un chiffre pour finir : les versements sur dons et legs affectés ont ainsi représenté un volume de 13 818K€, en progression de 7,52% sur l'année précédente.

## **Une nouveauté : « Moninvest » un fonds de placement à disposition des monastères**

L'année dernière à pareille époque, je clôturais mon rapport moral en appelant la Fondation à développer la « palette » de ses services pour les communautés.

Depuis longtemps, nous avons remarqué la difficulté que rencontraient beaucoup de communautés, pour s'y retrouver dans la gamme des placements financiers, et donner mandat de gestion en confiance. Ces difficultés les conduisaient à se tourner vers nous et à nous interroger. Notamment lorsque, à l'issue du règlement d'un legs qui lui était affecté, la communauté se voyait bénéficier de liquidités parfois importantes. Comment répondre à une telle attente lorsque l'on n'est pas habilité ? C'était mission impossible pour la Fondation. Nous ne nous y sommes pas résignés. C'est ainsi que nous avons réactivé un projet déjà ancien, datant de plus de dix ans, de constitution d'un fonds. Au terme d'un processus de réflexion impliquant largement le conseil, nous avons fait le choix d'une maison connue pour son expertise dans les fonds dits « éthiques » et avec laquelle nous sommes en relations particulièrement suivies. Après y avoir apporté des fonds lui appartenant et validé les caractéristiques de l'allocation proposée, la Fondation a, par courrier spécifique, annoncé aux communautés la création de Moninvest en ajoutant qu'elles pouvaient, en toute autonomie, y souscrire à leur tour.

Pour le moment, cette initiative a été bien reçue et Moninvest, créé en juillet 2013, progresse déjà.

Il reste beaucoup à faire, nous le savons : en particulier améliorer notre collaboration avec les autres instances monastiques ou d'Église, CMF, SDM, CEF, Corref. Nous réfléchissons aussi à l'apport que pourraient constituer pour les communautés et leurs fédérations, des rencontres entre leurs responsables, à l'invitation de la Fondation, éventuellement avec d'autres experts pour travailler ensemble les solutions déjà expérimentées dans les situations critiques bien identifiées que doivent affronter, trop seules aujourd'hui, tant de communautés.

Avec vous, chers administrateurs, avec notre équipe du secrétariat et notre directrice Madame Tantardini dont je salue le travail, je donne rendez-vous à tous rue Brunel, à partir de septembre.



# RAPPORT DE GESTION DU TRÉSORIER (CHIFFRES EN K€)

## I COMPTE DE RÉSULTAT

### 1.1 Produits nets de l'exercice

Pour l'année 2013, l'ensemble des dons et legs perçus par la Fondation s'est élevé à 17 642 K€, contre 17 191 K€ en 2012, soit une hausse de 451 K€(2,60 %).

Compte tenu des versements effectués, ou restant à effectuer, le produit net conservé par la Fondation a atteint 3 740 K€, contre 4 240 K€ en 2012.

La totalité des secours, (y compris secours spéciaux et sociaux) attribuée en 2013 s'est élevée à 3 677 K€ contre 2 943 K€ en 2012.

Compte tenu de ces éléments et des engagements à réaliser, les produits nets de l'exercice 2013 s'élèvent à 63 K€ contre 1 297 K€ en 2012.

### 1.2 Résultat financier

Le résultat financier ressort en excédent de 280 K€ contre 794 K€ en 2012.

Ce résultat englobe notamment :

- un montant de plus-values nettes sur cession de titres de placement pour 91 K€
- une dotation pour dépréciation nette des titres de placement pour 11 K€

### 1.3 Revue et Annuaire pratique des lieux monastiques

Les ventes de la revue se sont élevées en 2013 à 15 K€ contre 21 K€ en 2012.

Le résultat de la revue fait apparaître un déficit de 24 K€, contre un déficit de 30 K€ en 2012.

Les ventes de l'annuaire ont été de 1 K€.

### 1.4 Charges d'exploitation

Les charges de structure s'élèvent à 1 182 K€ contre 815 K€ en 2012.

Les principales variations enregistrées dans les charges de structure sont les suivantes (en K€) :

	2013	2012	Variation
Autres achats et charges externes (Hors frais liés à la revue)	609	441	168
Impôts et taxes	172	20	152
Salaires et charges sociales	343	323	20
Dotation aux amortissements	58	31	27
	1 182	815	367

## 1.5 Résultat net

Compte tenu d'un transfert de charges de 17 K€, d'autres produits de 1 K€ et d'un résultat exceptionnel déficitaire de 348 K€ lié à l'amortissement exceptionnel (359 K€) de certains composants de l'immeuble rue Brunel en cours de rénovation à la clôture, le résultat net de l'exercice 2013 ressort en déficit de 1 193 K€, contre un excédent de 1 533 K€ en 2012.

## 2 BILAN

### 2.1 Actif immobilisé

#### 2.1.1. Immobilisations incorporelles et corporelles 4 815 K€

L'accroissement des immobilisations à hauteur de 3 330 K€ s'explique notamment par :

- Acquisition immeuble et parkings rue Brunel 75017 PARIS destiné à devenir le siège social de la Fondation pour 2 790 K€
- Donation immobilière : Appartement rue Besquel à Vincennes pour 500 K€ destiné à être loué à des tiers.

#### 2.1.2. Immobilisations financières 2 002 K€

Des prêts ont été accordés aux communautés pour 705 K€. De même, ces dernières ont remboursé 1 228 K€ à la Fondation.

### 2.2. Actif circulant

#### 2.2.1. Autres créances 907 K€

Les « autres créances » sont notamment constituées des sommes à recevoir sur les successions pour 842 K€.

#### 2.2.2. Valeurs mobilières de placement 34 230 K€

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées au bilan à leur valeur d'acquisition, soit 34 585 K€, sous déduction d'une provision pour dépréciation de 355 K€.

La plus value latente de la Fondation s'élève à 1 712 K€ au 31 décembre 2013, contre 631 K€ au 31 décembre 2012.

### **2.2.3. Trésorerie**

**7 556 K€**

La trésorerie nette disponible s'élève à 7 556 K€ au 31 décembre 2013, contre 9 936 K€ au 31 décembre 2012.

### **2.3. Fonds associatifs**

**12 324 K€**

Les fonds propres s'élèvent à 12 324 K€ contre 13 517 K€ en 2012, l'écart constituant le résultat de l'exercice 2013.

### **2.4. Fonds dédiés**

**23 771 K€**

Ils sont classés en trois catégories distinctes :

- Les fonds dédiés qui sont conservés temporairement par la Fondation à la demande des communautés bénéficiaires.

Ils sont, en règle générale, relatifs à des valeurs mobilières de placement qui figurent à l'actif du bilan :

23 317 K€ (Dettes à plus d'un an).

- Les fonds dédiés relatifs aux versements effectués en fin d'année par les donateurs et qui ont été reversés aux bénéficiaires début 2014 :

121 K€ (Dettes à moins d'un an).

- Les legs à reverser relatifs aux dons et legs nés antérieurement à 2004 et dont le montant correspond à la valeur estimée au moment de l'autorisation administrative :

332 K€ (Dette à moins d'un an)

### **2.5. Dettes**

#### **2.5.1 Emprunt et dettes auprès des établissements de crédit**

**2 739 K€**

La Fondation a souscrit un emprunt bancaire de 2 800 000 € pour financer l'acquisition de l'immeuble et des parkings rue Brunel. Cet emprunt est remboursable sur 7 ans à un taux annuel de 2,40%.

#### **2.5.2. Autres dettes**

**10 479 K€**

Ce poste englobe :

- Dettes diverses pour 1 025 K€, dont secours à hauteur de 974 K€
- Legs en cours de réalisation pour 9 454 K€

Il s'agit de la quote part estimée revenant à la Fondation, des legs autorisés par décision préfectorale en 2003, ou précédemment, mais qui n'étaient pas intégralement réalisés au 31 décembre 2013.

La part intégrale de la Fondation sur ces legs sera reconnue dans les produits de l'exercice au cours duquel le legs sera définitivement réalisé.

### **3 ÉVOLUTION PRÉVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR**

La Fondation va poursuivre sa politique de secours aux communautés sur un rythme annuel de 3 000 à 3 500 K€.

Le budget 2014 des frais de fonctionnement est difficile à apprécier compte tenu de cette année de transition (déménagement dans de nouveaux locaux).

On notera cependant que la Fondation a prévu l'embauche d'un juriste pour faire face à son développement.

Les ressources à venir de la Fondation ne sont pas mesurables car dépendantes de facteurs inconnus.

### **4 ÉVÉNEMENTS POST CLÔTURE**

- La Fondation a entrepris des travaux de rénovation et de mise aux normes de l'immeuble de la rue Brunel. Ces travaux d'une enveloppe globale d'environ 700 K€ seront achevés à la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2014 permettant ainsi à la Fondation de déménager rue Brunel courant 3<sup>ème</sup> trimestre 2014.

- La Fondation a mis son siège social rue Dutot en vente. La cession de cet immeuble devrait générer une plus value supérieure à 1 000 K€.

### **5 BÉNÉVOLAT**

Les bénévoles ont consacré 839 heures à la Fondation des Monastères au cours de l'exercice 2013.

La valorisation des heures de bénévolat figure dans le compte d'emploi des ressources.

## COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES 2013 (en K€)

EMPLOIS	Emplois de N = Compte de résultat	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur N
<b>1- DEPENSES OPERATIONNELLES</b>	<b>17 621,00</b>	<b>17 621,00</b>
1-1 Réalisées en France	17 319,00	
- Secours directs aux communautés	3 417,00	
- Versements sur dons et legs affectés	13 776,00	
- Aide juridique	126,00	
1-2 Réalisées à l'étranger	302,00	
- Secours directs aux communautés	260,00	
- Versements sur dons et legs affectés	42,00	
<b>2- FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>	<b>248,00</b>	<b>248,00</b>
2-1 Frais d'appel à la générosité du public	248,00	
<b>3- FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>882,00</b>	<b>882,00</b>
<b>4- CHARGES FINANCIERES</b>	<b>533,00</b>	<b>533,00</b>
		<b>19 254,00</b>
<b>I- TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT</b>	<b>19 254,00</b>	
<b>II- DOTATIONS AUX PROVISIONS</b>	<b>486,00</b>	
<b>III- ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES</b>	<b>83,00</b>	
<b>IV- EXCEDENT DE RESSOURCES AFFECTEES</b>	<b>0,00</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>19 823,00</b>	
V- Part des acquisitions d'immo brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public		-23,00
VI- Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public		-12
<b>VII- Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public</b>		<b>19 218,00</b>
<b>EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Missions sociales	30,00	
Frais de recherche de fonds		
Frais de fonctionnement et autres charges		
<b>TOTAL</b>	<b>30,00</b>	
Guillaume JEDRZEJCZAK Président		Bernard VERNHES Trésorier



<b>RESSOURCES</b>	Ressources collectées de N = Comptes de résultat	Suivi des ressources collectées auprès du public utilisées sur N
REPORT DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN DEBUT D'EXERCICE		4 524,00
<b>1- RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC</b>	<b>18 478,00</b>	<b>18 478,00</b>
1-1 Dons et legs collectés	16 377,00	
- Dons manuels non affectés	536,00	
- Dons manuels affectés	13 226,00	
- Legs et autres libéralités non affectés	1 953,00	
- Legs et autres libéralités affectés	660,00	
1-2 Quota part solidarité dons	724,00	
1-3 Quota part solidarité legs	541,00	
1-4 Produits financiers	836,00	
2- VENTES REVUE	16,00	
3- AUTRES PRODUITS	19,00	
<b>I- TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT</b>	<b>18 512,00</b>	
II- REPRISES AUX PROVISIONS	118,00	
III- REPORT DES RESSOURCES AFFECTÉES NON UTILISÉES DES EXERCICES ANTERIEURS		
VI- VARIATION DES FONDS DEDIES COLLECTES AUPRES DU PUBLIC (cf tableau des fonds dédiés)		
V- INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	1 193,00	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>19 823,00</b>	<b>18 478,00</b>
VI- Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		18 219,00
<b>SOLDE DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN FIN D'EXERCICE</b>		<b>3 783,00</b>
<b>EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Bénévolet	30,00	
Prestations en nature		
Dons en nature		
<b>TOTAL</b>	<b>30,00</b>	
Cabinet MAZARS Commissaire aux comptes		

## **SITUATION DES SECOURS ET DES PRÊTS / BILAN 2013**

Cette situation est détaillée par Madame Marie-Christine Avignon.

L'année 2013 a vu un important accroissement du montant des secours versés (+ 25 %) et une légère régression du nombre de communautés aidées : 96 demandes satisfaites en 2013 contre 102 en 2012.

Quant aux prêts, 8 communautés en ont bénéficié, contre 6 en 2012.

### **SECOURS**

L'éventail du montant des secours est de 1 à 150 K€ :

- L'essentiel des secours se situe dans la tranche 50 K€ à 99 K€ : 18 communautés (pour 11 en 2012).
- La tranche 10 K€ à 49 K€ passe à 17 communautés en 2013 (pour 38 en 2012).
- 6 communautés ont bénéficié d'une aide de 150 K€ (pour 1 en 2012).

Ces chiffres montrent un net accroissement du montant moyen des secours.

Pour l'étranger, 17 communautés se situent entre 1,3K€ et 50 K€ (dont 7  $\geq$  20 K€).

Cette année, les demandes de secours ont beaucoup porté sur la rénovation des toitures (monastère, église, hôtellerie) et quelques communautés ont eu d'importantes dépenses de frais d'arriérés de cotisations à la Cavimac pour lesquelles elles ont demandé de l'aide à la FDM. Il est à noter quatre postes en baisse régulière depuis deux ans : culturel, formation, entretien, équipement.

### **Motifs des demandes**

La rénovation reste le poste le plus important et est en nette augmentation :

51 % pour 33 communautés ( En 2012, 32 % pour 21 communautés)

Le social est le second poste, en augmentation (pour les montants) et concerne essentiellement les cotisations à la Cavimac (pour l'année en cours ou pour des arriérés). Par contre le nombre de communautés aidées est stable :

- 19 % pour 27 communautés (dont 26 pour cotisations)
- En 2012, 14 % pour 27 communautés

La réhabilitation est en régression et touche essentiellement le monastère lui-même plus que l'hôtellerie :

- 17 % pour 8 communautés
- En 2012, 31 % des demandes pour 11 communautés

L'agrandissement est en hausse cette année (8.50% des demandes) mais d'autres motifs sont en baisse relative : l'équipement (2%), l'entretien (1,35%) la formation et le culturel (moins d'1%)

### **Répartition France / Etranger**

Si 92 % des secours ont été accordés à des communautés en France, 8% ont été accordés à des communautés à l'étranger : 17 communautés, contre 10 communautés en 2012, les principaux motifs étant pour ces dernières : l'agrandissement, la rénovation, l'équipement. Ces secours vont principalement vers l'Afrique (6 communautés) et Madagascar (5 communautés), mais aussi Israël et le Liban, où les communautés françaises ont beaucoup fondé dans le passé et où les difficultés sont nombreuses aujourd'hui pour les communautés sur place.

À noter que l'AIM a reçu 10K€ en participation au soutien à la formation.

### **Répartition par ordre monastique**

Les ordres féminins sont toujours plus demandeurs.

47 communautés féminines, soit 50 % (même si les ordres uniquement féminins sont en régression).

23 communautés masculines, soit 24.50 %

Il est à noter que 24 communautés ont été secourues via des services communs (dont Cavimac), soit 25.50 %

Ces secours aux services communs représentent 9% des montants versés. Pour le reste la répartition est la suivante :

#### **Ordre bénédictin :**

Toujours majoritairement demandeur

21 communautés soit 27.30 % – 13 en France – 8 à l'étranger

En 2012 : 19 communautés

#### **Ordre cistercien :**

En très légère augmentation :

7 communautés soit 13.70 % – 6 en France – 1 à l'étranger

En 2012 : 6 communautés

### **Ordre du Carmel :**

Cette année, seules les moniales ont demandé de l'aide. Stable en montant, mais moins de communautés.

14 communautés soit 14.80 % des demandes – 10 en France – 4 à l'étranger

En 2012 : 20 communautés

### **Ordre des Clarisses :**

Ordre moins demandeur cette année :

6 communautés soit 7 % des demandes – 5 en France – 1 à l'étranger

En 2012 : 8 communautés.

### **Ordre de la Visitation :**

Ordre stable dans ses demandes

4 communautés soit 2.80% des demandes – 2 en France et 2 à l'étranger.

En 2012 : 4 communautés

### **Ordre dominicain :**

Ordre plus demandeur cette année.

6 communautés soit 6.17 % des demandes – uniquement en France

En 2012 : 3 communautés

### **Congrégation Saint-Jean :**

Essentiellement les sœurs apostoliques de Saint Jean. 1 communauté de frères avait demandé une aide et n'a pas donné suite.

3 communautés soit 4.70 % - uniquement en France

En 2012 : 2 communautés

### **Orthodoxe – Gréco-catholique – Protestant :**

Cette année une demande d'une communauté orthodoxe et une demande d'une communauté protestante.

2 communautés soit 2.20 % des demandes.

En 2012 : 2 communautés grecques-orthodoxes.

### **Divers :**

Cette classification comprend les Servantes des Pauvres, les Franciscains, les Frères Missionnaires des Campagnes, les Augustines, les petites sœurs et les petits frères de Plavilla et représente 12 % des demandes pour 7 communautés uniquement en France.

## **PRÊTS**

2013 a vu une augmentation du nombre et du montant des prêts accordés même si l'un d'entre eux, d'un montant exceptionnel (400K€) n'a pas encore été versé.

Hormis ce dernier, ce sont 705 K€ que se partagent 7 communautés, dont 2 bénéficient de prêts relais et 3 de prêts non couplés avec un secours.

Les communautés concernées : 2 communautés cisterciennes – 2 communautés carmélitaines (dont 1 à l'étranger) – 1 communauté bénédictine – 1 communauté de prémontrés – 2 « diverses ».

3 communautés féminines – 5 communautés masculines -

Par comparaison, en 2012, 6 prêts (930 K€)

## **SITUATION DES LEGS ET LIBÉRALITÉS**

Cette situation est présentée par Madame Agnès Larnaudie-Eiffel.

DOSSIERS CLÔTURÉS AU 31/12/2013 : 31 dont 25 legs, 5 donations, 1 dévolution.

### **Dans le détail :**

Cinq legs et quatre donations pour la Fondation des Monastères ont été clôturés pour un montant total de 2 059 K€.

Cinq legs ont été ouverts et clôturés dans l'année pour un montant de plus de 980 K€. Tous destinés à des communautés ;

Un dossier de dévolution ouvert en 2011 a été clôturé en 2013 pour un montant de 560 261 € destiné aux communautés d'accueil

Neuf dossiers ouverts en 2012 ont été clôturés en 2013, comprenant liquidités et immobiliers pour un montant total de plus de 1 109 607 €.

Parmi les legs anciens 3 legs ont été clôturés : le legs Lavisse, ouvert en 1996 ; un legs ouvert en 2003 et clôturé au bout de dix ans seulement en raison de la difficulté des frères et sœurs de la défunte à s'entendre sur le règlement des successions de leurs parents ; et un autre, ouvert en 2005, comprenant des parcelles jusque-là difficiles à vendre.

DOSSIERS EN COURS AU 31/12/2013 : 82 dossiers dont 3 dévolutions, 6 donations, 4 donations temporaires d'usufruit et 69 legs.

4 interprétations judiciaires favorables ont déjà été obtenues en 2013 sur les 5 attendues.



À noter que plusieurs legs contenant de l'immobilier restent problématiques : parcelles indivises frappées d'inconstructibilité ou indivises, biens situés dans des régions où le marché est particulièrement inactif.

### **NOUVEAUX DOSSIERS EN ATTENTE AU 31/12/2013**

10 dossiers de legs en attente d'acceptation au 31/12/2013 ont été acceptés au bureau de janvier. Deux interprétations judiciaires ont été décidées. Cinq legs ont déjà obtenu une décision de non opposition.

Depuis 2009, le nombre de dossiers en stock montre une progression légère mais constante: 103 en 2009 dont 29 clôturés, 105 en 2010 dont 20 clôturés, 107 en 2011 dont 34 clôturés, 112 en 2012 dont 37 clôturés et 113 en 2013 avec 31 dossiers clôturés.

### **RÉSOLUTIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FONDATION DES MONASTÈRES DU 29 AVRIL 2014 AU SIÈGE SOCIAL DE LA FONDATION**

#### **Première résolution**

Les procès-verbaux des réunions de bureau et du conseil des 27 et 28 janvier 2014 sont approuvés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### **Deuxième résolution**

Après avoir entendu le rapport moral du Président, le rapport de gestion du Trésorier et le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels, le Conseil approuve le rapport moral, approuve les comptes de l'exercice 2013 qui lui ont été présentés. Il donne son quitus plein et entier pour sa gestion au Bureau de la Fondation des Monastères.

Le Conseil décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 1 193K€ en report à nouveau.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### **Troisième résolution**

Après avoir entendu le rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées, le Conseil approuve ce rapport.

Cette résolution est adoptée à la majorité, les deux administrateurs concernés ne prenant pas part au vote.

### **Quatrième résolution**

Les rapports des responsables des commissions Finances, Immobilier, CMA, Revue, sont approuvés.

Le bilan de l'évolution des secours, le bilan des legs et donations, le bilan de l'évolution des dons, celui de la communication sont approuvés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **Cinquième résolution**

Conformément aux statuts approuvés le 30 septembre 2005, sont réélus, par vote à bulletins secrets les six administrateurs en fin de mandat, Monsieur Pierre AVIGNON, Dom Guillaume JEDRZEJCZAK, Dom Hugues LEROY, Dom Gérard MENEUST, Maître Isabelle TANQUERAY et Monsieur Bernard VERNHES à la majorité des membres présents et représentés et pour une durée de quatre années.

### **Sixième résolution**

Sont élus, conformément aux statuts approuvés le 30 septembre 2005 et au règlement intérieur approuvé le 27 mars 2006, par vote à bulletins secrets à la majorité des membres présents et représentés et pour une durée de deux années :

**PRÉSIDENT** : Dom Guillaume (Bernard) JEDRZEJCZAK,  
abbaye Sainte-Marie du Mont des Cats, 59270 GODEWAERSVELDE

**VICE-PRÉSIDENT** : Dom Hugues LEROY,  
abbaye Sainte Marie de la Source, 75016 PARIS

**TRÉSORIER** : Monsieur Bernard VERNHES  
19, rue Beauvau 78000 VERSAILLES

**SECRÉTAIRE** : Monsieur Pierre AVIGNON  
20, rue du Château d'Eau 75010 PARIS

Le bureau disposera des pouvoirs déterminés par les statuts et le règlement intérieur et le conseil d'administration lui donne délégation pour l'acceptation et le règlement des legs et donations consentis à la Fondation et pour l'engagement de secours aux communautés en difficulté, à charge pour le bureau de lui en rendre compte à chaque conseil d'administration.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 17h30 et, de tout ce que dessus, il a été dressé procès verbal qui a été signé par le président et par le secrétaire.

*Le Président*

*Dom Guillaume Jedrzejczak*

*Le Secrétaire*

*Pierre Avignon*

## **II. LES NOUVEAUX LOCAUX DE LA FONDATION**

Les locaux que la Fondation des Monastères occupe rue Dutot se révèlent maintenant exigus : il manque à la fois des bureaux pour le personnel salarié qui s'étoffe et des salles de réunion, indépendantes des bureaux. Elle change donc d'adresse le 24 juillet prochain !

À compter de cette date, son siège sera au 14 rue Brunel, dans le XVII<sup>e</sup> arrondissement de Paris. Plus proche des transports en commun, il sera très facile d'accès : métro Argentine (ligne 1) ou RER Charles-de-Gaulle-Étoile (sortie : avenue de la Grande Armée).

**Notez que numéros de téléphone, adresses-mail et adresse du site internet ne changeront pas.**

**IMPORTANT :** nous vous remercions de modifier l'adresse de la Fondation des Monastères sur tous vos documents d'appel aux dons : coupons à retourner, formulaires de prélèvement automatique, site, plaquettes ...

# VIE RELIGIEUSE

---

## I – LE NOUVEAU BUREAU DU SDM

L'assemblée générale du Service des Moniales s'est tenue du mardi 10 au samedi 14 juin 2014, au Foyer de Charité La Part-Dieu à Poissy (Yvelines). Elle a procédé à l'élection de son nouveau bureau.

- Sœur Véronique Laforêt, prieure du monastère des dominicaines de Dax et membre du conseil d'administration de la Fondation des Monastères a été élue présidente pour trois ans.

- Les autres membres du bureau sont :

Mère Geneviève Barrière, abbesse de Jouarre,

Sœur Anne de Fenoyl, carmélite de Surieu,

Sœur Bénédicte Mesnard, prieure cistercienne de Saint-Bernard du Touvet,

Sœur Marie Aimée Nemoz, clarisse de Paray-le-Monial,

Sœur Marie Pierre de Régis, visitandine de Tarascon,

Sœur Marguerite-Marie de Tarragon, ancelle des annonciades de Villeneuve-sur-Lot.

La Fondation des Monastères remercie Mère Marie-Placide Cazenave, ancienne présidente, et félicite très chaleureusement Sœur Véronique Laforêt, nouvellement élue.

## II - AFFILIATION DES POSTULANTS À LA CAVIMAC

À compter du 1er octobre 2014, les postulants menant vie commune dans les communautés devront obligatoirement être affiliés à la CAVIMAC.

Pour tout renseignement complémentaire, contacter le service juridique de la CORREF : Tél. 01 45 48 18 32      Email : [secgen@corref.fr](mailto:secgen@corref.fr)

Les communautés que cette nouvelle réglementation mettrait en difficulté pourront contacter la Fondation des Monastères : Tél. 01 45 31 02 02  
Email : [fdm@fondationdesmonasteres.org](mailto:fdm@fondationdesmonasteres.org)

# NOTES DE LECTURE

---

## *L'extraordinaire originalité du christianisme*

Guillaume JEDRZEJCZAK

132 pages, éd. Salvator 2014, collection petite bibliothèque monastique, 14,50 €

Le christianisme a-t-il encore quelque chose à dire au monde ou n'est-il qu'une survivance régressive d'idées qui font obstacle au bonheur de la société ? À cette lancinante question, frère Guillaume apporte une réponse rafraîchissante de nouveauté en ce qu'il nous propose de découvrir le trésor caché du christianisme et son éternelle jeunesse.

Pour ce faire, il nous propose un itinéraire éloigné des sentiers battus du dogme, de la morale, de l'éthique ou des valeurs, des tentations de l'action pour elle-même, qui commence par la constatation paradoxale mais tout à fait au cœur des préoccupations les plus fondamentales de notre monde postmoderne, que le christianisme est avant tout une spiritualité de la quête de soi que les moines notamment cherchent à explorer depuis des siècles. Cette recherche se fonde sur l'aspiration de tout homme à comprendre qui il est et son besoin vital à se placer sous le regard de Dieu pour devenir vraiment humain. Partant de là, loin d'être hostile au christianisme, la postmodernité apparaît de plus en plus comme la mise en œuvre d'intuitions dont il est en fait à l'origine.

Le propos de l'auteur est donc de révéler, à partir de sa propre expérience d'homme et de moine formé dans la Règle de saint Benoît, de ses interrogations sur le monde mais aussi de ses nombreuses lectures de littérature profane et religieuse, les fondements qui nous permettent d'appréhender de manière simple la foi chrétienne et nous offrent les clés de compréhension de la spiritualité. Dans un chapitre intitulé « L'Autre, la chair et le temps », celui-ci est parfaitement résumé en ces termes : « *Le premier de ces fondements, qui le distingue radicalement d'autres visions du monde, c'est la relation que le christianisme établit entre l'un et le multiple. Le christianisme en effet ne choisit ni l'un ni l'autre, mais il les harmonise dans une synthèse tout à fait originale, qui est essentielle pour saisir ce qui constitue l'un des fondements de la pensée occidentale. C'est la théologie de la Trinité qui nous en donne la clé essentielle. Le second de ces fondements où le christianisme exprime sa singularité, c'est la manière avec laquelle il conjugue le rapport entre le ciel et la terre, à travers la théologie de l'incarnation. Enfin, le troisième fondement concerne le rapport instauré avec le temps et l'histoire fondé sur la confiance en l'action de l'Esprit-Saint* ».

Il est impossible en quelques mots de montrer la richesse profonde de cet ouvrage de 132 pages. Citons quelques expressions qui nécessairement suscitent la réflexion : « *La spiritualité chrétienne se nourrit de l'expérience de l'altérité* », « *Et si Coluche était béatifié ?* » ou « *La beauté et la valeur de l'existence humaine sont un*



*fondement essentiel de la foi chrétienne » ou encore « Le christianisme, parce qu'il est la religion de l'incarnation, se doit d'être profondément charnel ».*

Le diagnostic porté sur la crise actuelle du monde et de L'Église jugée comme une chance est particulièrement intéressant, neuf et toujours appuyé d'illustrations concrètes qui peuvent parler à chacun. Frère Guillaume développe au fond une pédagogie positive de la crise du monde et de l'Église: nous assistons actuellement à la remise en cause radicale de tous les modèles figés, de tous les systèmes clos et verrouillés. Et la crise est éminemment le lieu où l'homme retrouve toute sa place et aussi ce moment de grâce où il est remis en face de sa vocation à coopérer à l'œuvre de la création.

La lecture de cet ouvrage est donc à conseiller vivement. Elle est facilitée par une écriture limpide qui coule tout naturellement car elle sourd manifestement d'un dialogue patiemment mâché de l'auteur avec lui-même. Au fond, frère Guillaume, en pleine harmonie avec la tradition bénédictine, arrive à montrer l'extraordinaire éclat et paradoxe du christianisme, un peu à la manière et sur les pas du philosophe René Girard qui le présentait comme dévoilant « des choses cachées depuis l'origine du monde ». Une sorte d'apologie moderne et raisonnée qui vient à point.

*Pierre Avignon*

### *Les trois saintes femmes de Helfta*

Josef HOCHENAUER (éditeur)

78 pages, 5 €+ frais de port

En 1999, dans le diocèse allemand de Magdebourg, huit moniales cisterciennes ont redonné vie au monastère d'Helfta, devenant ainsi héritières d'une riche tradition qui s'est épanouie au XIII<sup>e</sup> siècle dans une communauté fervente, dont trois moniales nous ont laissé des œuvres d'une force spirituelle puisée dans la contemplation amoureuse de Jésus et de son cœur transpercé : sainte Gertrude, sainte Mechtilde de Kackeborn et une autre Mechtilde, ancienne béguine. Chacune est présentée avec quelques textes.

Dans ce petit ouvrage, textes anciens et récents se rejoignent, franchissant l'espace des siècles durant lesquels la vie monastique dut désertier ce lieu. Les photos aussi mêlent les représentations des trois moniales, le nouveau monastère et la communauté.

Un beau parcours-découverte !

*M. M.B.*

*On peut se procurer le fascicule, en version française, chez Rudolf Scheinder Scheckenhalde 23 D 79713 Bad Säckingen (Allemagne)*

## *Les moines ont-ils un avenir ?*

Armand VEILLEUX

*139 pages, éd. Salvator 2014, collection petite bibliothèque monastique, 14,50 €*

S'il est quelqu'un qui pouvait parler utilement de ce sujet, c'est bien le frère Armand Veilleux, moine cistercien, spécialiste de saint Pacôme qui, après diverses missions monastiques, a été procureur général de l'Ordre avant de devenir père-abbé de Notre-Dame de Scourmont à Chimay en Belgique. Ses diverses responsabilités l'ont conduit à faire face et à réfléchir à de nombreux problèmes de la vie monastique.

Avec cette livraison, les éditions Salvator nous donnent un résumé de la riche expérience de l'auteur, à travers quelques-unes des conférences intégralement reproduites que le père Veilleux a eu l'occasion de donner à des publics très variés, en 40 ans d'activité. On retiendra d'abord les deux interventions réalisées en 1973 et 1976, en pleine crise postconciliaire au Québec, sur le thème de la vie monastique dans la seconde évangélisation et sur la vocation prophétique des religieux. Puis des conférences données en Belgique à peu près à la même époque, l'une particulièrement instructive sur le rapport du monachisme à l'histoire et à la culture, l'autre sur le problème très actuel de l'insertion du religieux dans le monde pluraliste d'aujourd'hui. La dernière conférence donnée à Paris en 2011 apparaît comme une sorte de testament spirituel à la lumière des moines de Tibhirine, pour lui qui eut à suivre l'enquête menée sur leur captivité et leur mort. Il ne parle pas de vie spirituelle, mot qu'il révèle ne pas trop aimer, mais de communion à Dieu qui se réalise de façon unifiée dans tous les domaines de la vie. Cette communion est communion au sein de la communauté, en Église car les moines doivent être des acteurs permanents de son unité mais aussi communion au cosmos, toutes ces communions se transfigurant à travers et au-delà de la Croix.

L'intérêt de cette présentation est aussi que l'auteur a une appréciation historique des choses qui lui permet d'affirmer tranquillement la capacité du monachisme à surmonter toutes les crises de l'histoire, les crises de la société comme les siennes propres. Et d'ajouter en guise de conclusion que la Règle de saint Benoît, qui est destinée aux frères et sœurs désireux de vivre leur vie en plénitude et d'avoir des jours heureux et qui est vécue dans des monastères qui sont aussi bien à la périphérie de l'institution ecclésiale que de la société, apportera une contribution originale à la sortie de crise et à l'avènement du nouveau visage de l'Église voulue par le pape François.

*Pierre Avignon*

*Cardinal Joao Braz de Aviz. Un homme d'aplomb.*

Entretiens avec Adelmo GALINDO et Michel ZANZUCCHI

230 pages, éd. Nouvelle Cité 2014, 20 €

Lorsque, le 4 janvier 2011, Benoît XVI nomma l'archevêque de Brasilia, Mgr Joao Braz de Aviz, préfet de la congrégation pour les instituts de vie consacrée, beaucoup s'interrogèrent : non religieux, non italien, étranger à la Curie romaine, comment cet homme allait-il pouvoir prendre en charge le million et demi de religieux et religieuses à l'œuvre dans le monde ?

Ce livre apporte de précieux éclairages sur l'homme, son histoire et sa spiritualité. Guidé tant par le souci de vérité que par celui de l'unité, ce membre des Focolari, issu du peuple, décrit sans fards les grandes difficultés qu'il a rencontrées à ses débuts au Vatican, au point de songer à démissionner. Il faut dire que les dossiers lourds n'ont pas tardé à s'accumuler sur le bureau du préfet novice : relations très tendues entre Rome et les religieuses américaines, exfiltration de son numéro deux, nombreux problèmes de régulation de l'autorité au sein des communautés nouvelles, étiolement démographique des congrégations historiques, etc. Le tout sur fond d'ensablement de la machine vaticane à la fin du pontificat de Benoît XVI, progressivement isolé d'une Curie qu'il ne contrôlait plus.

Tout cela, le cardinal brésilien le décrit avec la franchise qui l'a toujours guidé. Jeune prêtre pris dans une embuscade qui faillit lui coûter la vie et dont il conserve quelques plombs dans le corps, familier d'une théologie de la libération dont il a toujours veillé à distinguer le bon grain de l'ivraie, l'homme est familier du pape François. Il révèle comment Bergoglio, déjà, avait soufflé son nom à Ratzinger ; raconte comment, tout cardinal qu'il est, il doit désormais se plier aux vérifications minutieuses de ses dépôts et retraits à la banque du Vatican ; se félicite du recalage de la Secrétairerie d'État au service de l'Église, et non plus l'inverse. Sa vision de la vie religieuse est toute entière centrée sur le Christ, pauvre parmi les pauvres.

Un regard chaleureux et réjouissant sur le nouveau pontificat.

*Frédéric Mounier*

*(Recension parue dans La Croix du 22 mai 2014. Avec l'autorisation des éditions Bayard)*

## Ouvrages reçus à la Fondation :

- *Anne de Saint-Barthélémy. Compagne et infirmière de Thérèse d'Avila*  
Belén YUSTE et Sonia L. RIVAS-CABALLERO, 220 pages,  
éditions du Carmel 2014, 13 €

- *En tous points parfaits, œuvres brodées pour la Visitation*  
*aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles*

sous la direction de Gérard Picaud et Jean Foisselon, 200 pages,  
290 illustrations couleur, Somogy éditions d'art 2014, 32€

(Catalogue de l'exposition du même nom présentée au musée de la  
Visitation de Moulins, du 17 mai au 24 décembre 2014).



# ANNONCES

- 1** Les bénédictines du monastère Sainte Françoise Romaine au Bec-Hellouin recherchent un bon – et petit ! – orgue de travail avec deux claviers et un pédalier, permettant à la sœur organiste de travailler sur place, au monastère, l'orgue de chœur se trouvant à l'abbaye du Bec, à 2 km.  
*Contact : sœur Marielle 02 32 47 31 94*  
*Mail : bec.sfr-cell@wanadoo.fr*
- 2** Donne à une communauté une cithare comportant cinq accords à la main gauche et deux octaves à la main droite. Sa protection en bois, semblable à une petite valise munie d'une poignée, a été faite sur mesure. Dimensions du tout : 52cm x 7,5 x 39.  
À venir chercher sur place (Paris VII<sup>e</sup>)  
*Contact : sœur Blandine Berger*  
*Mail : blandine.d.berger@laposte.net*
- 3** Les bénédictines de l'abbaye ND Saint-Eustase d'Eyres-Moncube demandent si une communauté pourrait lui indiquer un restaurateur de statues anciennes qui saurait les conseiller pour une Vierge en bois du XV<sup>e</sup> siècle.  
*Contact : info@st-eustase.org*  
*Tél : 05 58 76 24 25*
- 4** Le musée de la Visitation présente à Moulins une partie du patrimoine artistique de monastères de l'ordre de la Visitation du monde entier. Pour assurer la conservation des dépôts textiles dans de bonnes conditions, le musée cherche à acquérir des meubles de sacristie : chapiers et chasubliers.  
*Contacter le conservateur,*  
*M. Gérard Picaud : 04 70 34 21 28*  
*Mail : regard.visitation@free.fr*
- 5** L'association Saint-Jean des Quatre Couronnés, à la Chaise-Dieu (Haute-Loire), recherche dame ou couple BÉNÉVOLE, (logés, nourris, blanchis, chauffés ; frais d'essence couverts) pour tenir son foyer de jeunes gens (majeurs et au maximum six) désirant apprendre, au sein de leur école, le métier de tailleur de pierre, tout en suivant une formation spirituelle et humaine. Un prieuré de frères de Saint-Jean est tout proche et assure enseignements et offices. La Chaise-Dieu est un haut-lieu spirituel, desservi par les frères de Saint-Jean.  
*Contact : Madame de Provençères*  
*Le Ventalon 63930 Augerolles*  
*04 73 53 52 81*  
*Mail : leventalon@hotmail.fr*
- 6** Le Centre d'Études et de Recherches Prémontrées (CERP) organise ses 40e journées du 25 au 28 septembre 2014 en Normandie. Visites d'abbayes et de fonds prémontrés, colloque sur le thème « Pouvoir(s) et autorité(s) chez les Prémontrés », conférences, assemblée générale du CERP sont au programme de ces journées. L'abbaye de Mondaye assurera l'hébergement des participants.  
*Informations et inscriptions :*  
*Françoise et Alain Khedine*  
*2 chemin du Home 14400 Ryes*  
*02 31 22 32 65*  
*Mail : francoisekhedine@aliceadsl.fr*
- 7** Sœur ermite, de formation enseignante, cherche du travail à domicile, notamment sur ordinateur : relecture, traitement de texte pour particuliers ou en lien avec un monastère.  
*Contact : ndresurrection@yahoo.fr*



# Abonnez-vous,

Abonnez vos amis à la revue trimestrielle  
« **Les Amis des Monastères** »

## Tarifs 2014

Ordinaire : **20 €**  
Soutien : **30 €**  
Le numéro : **5 €**

Avez-vous pensé à régler votre  
abonnement 2014 ?

- Je désire un numéro spécimen gratuit,
- Je souhaite m'abonner ou me réabonner à la revue « Les Amis des Monastères »,
- Je choisis la formule ordinaire comprenant 4 numéros pour 20 €,
- Je choisis la formule de soutien comprenant 4 numéros pour 30 €,
- Je demande l'abonnement gratuit  
(offre réservée aux communautés religieuses en difficulté).

Communauté religieuse. ....

.....

Nom .....Prénom.....

Adresse. ....

.....

Code postal [ ][ ][ ][ ][ ] Ville.....

Adresse courriel : .....

Téléphone : .....

Complétez le bulletin d'abonnement, accompagné de votre chèque libellé à l'ordre de « La Fondation des Monastères » et renvoyez le tout sous enveloppe affranchie à :

**La Fondation des Monastères**  
**83/85, rue Dutot**  
**75015 PARIS**

Conformément à la loi informatique et libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant.  
Pour ce faire écrivez à la Fondation des Monastères.







« Par le silence,  
la colère s'éteint,  
l'orgueil s'évanouit,  
la tentation se dissipe,  
l'esprit humain s'humilie,  
enfin, c'est le remède le plus utile  
pour tout ce qui se passe en nous-mêmes. »

Louise de Ballon, moniale cistercienne du XVII<sup>e</sup> siècle